



Lezay
Salle des fêtes

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



Conseil communautaire 16 novembre 2023

PROJET DE TERRITOIRE ET INGENIERIE TERRITORIALE

Projet de territoire et ingénierie territoriale

- Intervention de Madame Sarah KLINGLER

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 26/12/2023
ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

Vidéos de lancement du projet de territoire

Mellois en Poitou 2030 : Un projet co-construit (1/3)

<https://www.youtube.com/watch?v=-WCpOCkAW7g>

Mellois en Poitou 2030 : Un projet pour la transition écologique (2/3)

<https://www.youtube.com/watch?v=z76BKGL2Ytk>

Mellois en Poitou 2030 : Un fonds pour soutenir vos projets (3/3)

<https://www.youtube.com/watch?v=a1eP20r55Cs>

Conseil communautaire

- *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



- **Quorum**
- **Pouvoirs**
- **Désignation d'un(e) secrétaire de séance : Sylvie COUSIN**

Conseil communautaire

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



AFFAIRES GENERALES

Affaires générales

- Intervention de M

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



1. Installation des conseillers communautaires de la commune de Luché-sur-Brioux

Contexte

- Démission de Monsieur Yoann RICHARD de son mandat de maire
- Elections partielles du 24 septembre 2023

1. Installation des conseillers communautaires de la commune de Luché-sur-Brioux

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE ACTE** de l'installation des nouveaux conseillers communautaires représentant la commune de Luché-sur-Brioux :
 - Monsieur Grégory MANN, titulaire,
 - Monsieur David GIRAULT, suppléant.

2. Conseil communautaire du 28 septembre 2023 - Approbation du procès-verbal

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le procès-verbal du conseil communautaire du 28 septembre 2023.

3. Désignation du référent déontologue pour les élus locaux

Contexte

Art. L. 1111-1- du CGCT modifié par la loi 3DS :

*« Tout élu local peut consulter un référent déontologue
chargé de lui apporter tout conseil utile
au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte »*

3. Désignation du référent déontologue pour les élus locaux

Rappel de la charte de l'élu local

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

3. Désignation du référent déontologue pour les élus locaux

Rappel de la charte de l' élu local

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions

3. Désignation du référent déontologue pour les élus locaux

Missions du référent déontologue

- Il apporte tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l' élu local (avis simple),
- Il est, à la demande de l' élu qui le saisit, l' interlocuteur de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP) concernant les déclarations d' intérêts et de situation patrimoniale des élus locaux de la communauté de communes.

Affaires générales

- Intervention de Monsieur Fabrice Mellois

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

3. Désignation du référent déontologue pour les élus locaux

Obligations du référent déontologue

- Secret professionnel et discrétion professionnelle
- Exercice des missions de manière indépendante et impartiale
- Réponse aux saisines dans des délais raisonnables sous la forme d'un avis détaillé remis au seul intéressé auteur de la saisine.

Affaires générales

- Intervention de Monsieur Fabrice M...

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

3. Désignation du référent déontologue pour les élus locaux

Désignation proposée

- Monsieur Jean-Guy DINET, administrateur général des finances publiques honoraire

Modalité de saisine

- Par mail à l'adresse suivante : referent.deontologue@amg33.fr
 - Indemnité de 80 euros par dossier à la charge de la communauté de communes

3. Désignation du référent déontologue pour les élus locaux

Le conseil communautaire est invité à :

- **DÉSIGNER** Monsieur Jean-Guy DINET en tant que référent déontologue des élus communautaires, conformément aux critères définis ci-dessus ;
- **AUTORISER** le président à signer tout document afférent à la présente délibération

Affaires générales

- Intervention de M. Fabrice Michelot

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



4. Modification des délégations de compétences au bureau communautaire et au président

Objectifs de l'actualisation des délégations

- 1 Désengorger le conseil communautaire
- 2 Redonner de la matière au bureau communautaire
- 3 Fluidifier la gestion des affaires courantes
- 4 Régulariser les délégations suite à des évolutions réglementaires

Affaires générales

- Intervention de M. Mellois

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



4. Modification des délégations de compétences au bureau communautaire et au président

Cadre interne des délégations

Un processus décisionnel arrêté par le conseil communautaire

Conseil communautaire	Détermination des orientations stratégiques des politiques publiques de Mellois en Poitou
Bureau communautaire	Prise de décisions dans des domaines de gestions courantes ou pour l'application de délibération-cadres du conseil
Président	Prises d'actes de mises en œuvre

Affaires générales

- Intervention de M. *Marion Fabrice Michel*

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



4. Modification des délégations de compétences au bureau communautaire et au président

Cadre réglementaire des délégations

Un principe de délégation pour les EPCI posé par le L. 5211-10 du CGCT :

TOUT sauf :

- 1° **Du vote du budget**, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un EPCI à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 (dépenses nécessaires à l'acquittement des dettes exigibles et les dépenses pour lesquelles la loi l'a expressément décidé) ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'EPCI ;
- 5° De l'adhésion de l'EPCI à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

4. Modification des délégations de compétences au bureau communautaire et au président

Propositions de nouvelles délégations au bureau communautaire et au président

Affaires générales

- Intervention de Monsieur Fabrice Michelet

4. Modification des délégations de compétences au bureau communal et au président

Après avis
de la CAO
ou de RDM

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

S²LO

Gestion de la commande publique

	Avant		Propositions	
	Bureau	Président	Bureau	Président
Marchés de services et de fournitures	Supérieurs à 214 000 €	Inférieurs à 214 000 €		Quel que soit le montant
Marchés de travaux	Supérieurs à 214 000 €	Inférieurs à 214 000 €	Supérieurs à 500 000€	Inférieurs à 500 000 €
Avenants aux marchés (y compris pour les marchés de travaux)	Non allotis : supérieurs à 5 % Allotis : - Supérieurs à 10% du lot - Inférieurs à 10% du mais supérieur à 5% du montant cumulé des lots	Non allotis: inférieurs à 5 % Allotis : inférieurs à 10% du lot dans la limite de 5% du montant cumulé des lots		Quel que soit le montant
Marchés de fournitures et de services attribués par une centrale d'achat	Supérieurs à 214 000 €	Inférieurs à 214 000 €		Quel que soit le montant
Marchés de travaux attribués par une centrale d'achat	Supérieurs à 214 000 €	Inférieurs à 214 000 €	Supérieurs à 500 000 €	Inférieurs à 500 000 €

Affaires générales

- Intervention de Monsieur Fabrice Michalek

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 26/12/2023
ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



4. Modification des délégations de compétences au bureau communautaire et au président

Gestion domaniale				
Avant		Propositions		
Bureau		Président		
Bureau		Président		
Echange de terrains	Interprétation extensive de la délégation concernant les cessions		Ajout de la délégation	
Prêt à usage (commodat)		Interprétation extensive de la délégation concernant les conventions d'occupation		Ajout de la délégation

Affaires générales

- Intervention de Monsieur Fabrice Mischalek

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



4. Modification des délégations de compétences au bureau communautaire et au président

Gestion financière et comptable						
	Avant			Propositions		
	Conseil	Bureau	Président	Conseil	Bureau	Président
Remise gracieuse	Supérieure à 5 000 €		Inférieure à 5 000 €	Supérieure à 30 000 €	De 10 000 € à 30 000 €	Inférieure à 10 000 €
Admission en non-valeur		✗				✗
La réalisation des emprunts dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année n	✗	✗			Après avis de la com. finances	✗
La réalisation des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section (sauf chapitre 012) dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section	Nouveauté issue de la M57					✗

Affaires générales

- Intervention de Monsieur Fabrice Michelet

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

4. Modification des délégations de compétences communautaire et au président

	Gestion des ressources humaines			
	Avant		Propositions	
	Bureau	Président	Bureau	Président
Mise à disposition d'agents auprès de la communauté de communes	✗			✗
Détermination des indemnités de rupture conventionnelle	✗			✗
Reprise du compte épargne temps des nouveaux agents	✗			✗
Décision sur le versement à un agent de l'aide à la reprise ou la création d'entreprise	✗			✗

Affaires générales

- Intervention de Monsieur Fabrice Mischel

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

4. Modification des délégations de compétences au bureau président

	Autres décisions de gestion					
	Avant			Propositions		
	Conseil	Bureau	Président	Conseil	Bureau	Président
Avenant aux conventions n'impliquant aucune participation financière supplémentaire (ex : avenant de prorogation)	✗					✗
La signature de convention permettant d'obtenir des financement (ex : CAF, MSA...)	✗					✗
Reprise de matériaux par les éco-organismes			Interprétation extensive de la délégation concernant les subventions			✗

Affaires générales

- Intervention de Monsieur Fabrice Michelet

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

4. Modification des délégations de compétences au bureau communautaire et au président

Outils de mutualisation

Avant

Conseil

Bureau

Président

Outils de mutualisation avec les communes membres et le CIAS, et leurs avenants

- Mise à disposition de service
- Service commun
- Biens partagés
- Convention d'utilisation d'équipements collectifs
- Convention d'instruction du droit des sols

- Prestation de service
- Groupement de commande
- Maîtrise d'ouvrage déléguée

Mise à disposition de personnels communautaires

Propositions

Conseil

Bureau

Président

Tous les outils sauf la mise à disposition de personnels communautaires

Mise à disposition de personnels communautaires

Outils de mutualisation avec les autres collectivités territoriales et leurs avenants

- Entente
- Service unifié
- Délégation de compétence et avenant

Mise à disposition de personnels communautaires

Délégation de compétence

- Entente
- Service unifié

Mise à disposition de personnels communautaires

4. Modification des délégations de compétences au bureau communautaire et au président

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la modification des délégations de compétences au bureau communautaire et au président telle que présentée.

5. Élection du 9ème membre du bureau communautaire

Contexte

- Démission de Monsieur Patrice FOUCHÉ du bureau communautaire

Scrutin

- Uninominal secret et à la majorité à trois tours

5. Élection du 9ème membre du bureau communautaire

Appel à candidature

5. Élection du 9ème membre du bureau communautaire

Le conseil communautaire est invité à :

- **ÉLIRE** le 9ème membre du bureau communautaire.

RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION INTERNE

6. Modification du tableau des emplois permanents

Créations-suppression de poste suite à recrutement

Agent polyvalent aux écoles de Verrines et Montigné – <i>Direction de l'éducation</i>	<i>Création</i> Adjoint territorial d'animation Catégorie C	0,676 ETP (23h39 hebdo)	01/01/24
Agent polyvalent aux écoles de Verrines et Montigné – <i>Direction de l'éducation</i>	<i>Suppression</i> Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Catégorie C	0,676 ETP (23h39 hebdo)	01/01/24
Chef de service prévention des déchets <i>Direction prévention et gestion des déchets</i>	<i>Création</i> Ingénieur territorial Catégorie A <i>Autorisation de recrutement par voie contractuelle, le cas échéant sur le fondement de l'article L332-8 2°</i>	1 ETP	01/11/23
Chef de service ressources et prévention des déchets <i>Direction prévention et gestion des déchets</i>	<i>Suppression</i> Rédacteur principal 1 ^{ère} classe Catégorie B	1 ETP (0,2 ETP budget principal+ 0,8 budget TEOM)	01/11/23

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

6. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



Créations-suppression de poste suite à avancement de grade

Gestionnaires des archives <i>Mission archives</i>	<i>Création</i> Rédacteur principal 1 ^{ère} classe Catégorie B	1 ETP	01/12/23
Gestionnaires des archives <i>Mission archives</i>	<i>Suppression</i> Rédacteur principal 2 ^{ème} classe Catégorie B	1 ETP	01/12/23
Assistante administrative <i>Service contractualisation et ingénierie financière</i>	<i>Création</i> Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe Catégorie C	1 ETP	01/12/23
Assistante administrative <i>Service contractualisation et ingénierie financière</i>	<i>Suppression</i> Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe Catégorie C	1 ETP	01/12/23
Animatrice France services <i>Direction animation du territoire</i>	<i>Création</i> Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe Catégorie C	1 ETP	01/12/23
Animatrice France services <i>Direction animation du territoire</i>	<i>Suppression</i> Adjoint administratif territorial Catégorie C	1 ETP	01/12/23

6. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



Cheffe de service France services <i>Direction animation du territoire</i>	<i>Création</i> Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe Catégorie C	1 ETP	01/12/23
	<i>Suppression</i> Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe Catégorie C	1ETP	01/12/23
Encadrante équipe technique <i>Direction du cycle de l'eau</i>	<i>Création</i> Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe Catégorie C	1 ETP	01/12/23
	<i>Suppression</i> Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe Catégorie C	1 ETP	01/12/23
Encadrant équipe assainissement <i>Direction du cycle de l'eau</i>	<i>Création</i> Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe Catégorie C	1 ETP	01/12/23
	<i>Suppression</i> Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe Catégorie C	1ETP	01/12/23

6. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



Chargé de projet <i>Direction prévention et gestion des déchets</i>	<i>Création</i> Technicien principal 1 ^{ère} classe Catégorie B	0,8 ETP	01/12/23
Chargé de projet <i>Direction prévention et gestion des déchets</i>	<i>Suppression</i> Technicien principal 2 ^{ème} classe Catégorie B	0,8 ETP	01/12/23
Agent de déchetterie <i>Direction prévention et gestion des déchets</i>	<i>Création</i> Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe Catégorie C	1 ETP	01/12/23
Agent de déchetterie <i>Direction prévention et gestion des déchets</i>	<i>Suppression</i> Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe Catégorie C	1 ETP	01/12/23
Agent de déchetterie <i>Direction prévention et gestion des déchets</i>	<i>Création</i> Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe Catégorie C	1 ETP	01/12/23
Agent de déchetterie <i>Direction prévention et gestion des déchets</i>	<i>Suppression</i> Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe Catégorie C	1 ETP	01/12/23

6. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



Chauffeur <i>Direction prévention et gestion des déchets</i>	<i>Création</i> Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe Catégorie C	1 ETP	01/12/23
Chauffeur <i>Direction prévention et gestion des déchets</i>	<i>Suppression</i> Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe Catégorie C	1ETP	01/12/23
Chauffeur/rippeur <i>Direction prévention et gestion des déchets</i>	<i>Création</i> Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe Catégorie C	1 ETP	01/12/23
Chauffeur/rippeur <i>Direction prévention et gestion des déchets</i>	<i>Suppression</i> Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe Catégorie C	1 ETP	01/12/23
Encadrant agent technique <i>Direction des services techniques</i>	<i>Création</i> Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe Catégorie C	1 ETP	01/12/23
Encadrant agent technique <i>Direction des services techniques</i>	<i>Suppression</i> Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe Catégorie C	1 ETP	01/12/23

6. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



Chef d'équipe bâtiment <i>Direction des services techniques</i>	<i>Création</i> Agent de maîtrise principal Catégorie C	1 ETP	01/12/23
Chef d'équipe bâtiment <i>Direction des services techniques</i>	<i>Suppression</i> Agent de maîtrise Catégorie C	1 ETP	01/12/23
Animatrice petite enfance <i>Directions de l'éducation</i>	<i>Création</i> Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe Catégorie C	0,91 ETP	01/12/23
Animatrice petite enfance <i>Directions de l'éducation</i>	<i>Suppression</i> Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe Catégorie C	0,91 ETP	01/12/23
Coordinatrice écoles <i>Direction de l'Education/Affaires Scolaires</i>	<i>Création</i> Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe Catégorie C	1 ETP	01/12/23
Coordinatrice écoles <i>Direction de l'éducation</i>	<i>Suppression</i> Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe Catégorie C	1 ETP	01/12/23

6. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



Agent d'accompagnement des enfants à l'école Direction de l'éducation	Création Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe Catégorie C	1 ETP	01/12/23
Agent d'accompagnement des enfants à l'école Direction de l'éducation	Suppression Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe Catégorie C	1ETP	01/12/23
Agent d'accompagnement des enfants à l'école Direction de l'Education	Création Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe Catégorie C	1 ETP	01/12/23
Agent d'accompagnement des enfants à l'école Direction de l'éducation	Suppression Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe Catégorie C	1 ETP	01/12/23
Agent d'accompagnement des enfants à l'école Direction de l'éducation	Création Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe Catégorie C	0,69 ETP	01/12/23
Agent d'accompagnement des enfants à l'école Direction de l'éducation	Suppression Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe Catégorie C	0,69 ETP	01/12/23

6. Modification du tableau des emplois permanents

Agent d'accompagnement des enfants à l'école Direction de l'Education	Création Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe Catégorie C	0,93 ETP	01/12/23
Agent d'accompagnement des enfants à l'école Direction de l'éducation	Suppression Adjoint technique territorial Catégorie C	0,93 ETP	01/12/23
Agent des écoles Direction de l'éducation	Création Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe Catégorie C	0,81 ETP	01/12/23
Agent des écoles Direction de l'Education	Suppression Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe Catégorie C	0,81 ETP	01/12/23

6. Modification du tableau des emplois permanents

Agent des écoles Direction de l'éducation	Création Agent social principal 1 ^{ère} classe Catégorie C	0,8 ETP	01/12/23
Agent des écoles Direction de l'éducation	Suppression Agent social principal 2 ^{ème} classe Catégorie C	0,8 ETP	01/12/23
Agent des écoles Direction de l'éducation	Création ATSEM principal 1 ^{ère} classe Catégorie C	0,98 ETP	01/12/23
Agent des écoles Direction de l'éducation	Suppression ATSEM principal 2 ^{ème} classe Catégorie C	0,98 ETP	01/12/23

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

6. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



Création/suppression de postes suite à examen professionnel

Assistante de direction Secrétariat direction générale et élus	Création Adjoint administratif principal 2ème classe Catégorie C	1 ETP	01/12/23
Assistante de direction Secrétariat direction générale et élus	Suppression Adjoint administratif territorial Catégorie C	1 ETP	01/12/23
Gestionnaire assurances Direction des affaires juridiques	Création Adjoint administratif principal 2ème classe Catégorie C	1 ETP	01/12/23
Gestionnaire Assurances Direction des affaires juridiques	Suppression Adjoint administratif territorial Catégorie C	1 ETP	01/12/23
Chauffeur/rippeur Direction prévention et gestion des déchets	Création Adjoint technique principal 2ème classe Catégorie C	1 ETP	01/12/23
Chauffeur/rippeur Direction prévention et gestion des déchets	Suppression Adjoint technique territorial Catégorie C	1 ETP	01/12/23

6. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



Modification de poste suite à augmentation/diminution du temps de travail

Agent d'entretien Direction de l'éducation	Création Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe Catégorie C	0,61 ETP	01/11/23
Agent d'entretien Direction de l'éducation	Suppression Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe Catégorie C	0,67 ETP	01/11/23
Agent des écoles Direction de l'éducation	Création Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe Catégorie C	0,64 ETP	01/11/23
Agent des écoles Direction de l'éducation	Suppression Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe Catégorie C	0,70 ETP	01/11/23
Animateur France services Direction de l'animation du territoire	Création Adjoint administratif territorial Catégorie C	0,86 ETP	01/11/23
Animateur France services Direction de l'animation du territoire	Suppression Adjoint administratif territorial Catégorie C	0,8 ETP	01/11/23

6. Modification du tableau des emplois permanents

Suppression de poste suite titularisation après détachement stage promo interne			
Directeur général adjoint Direction générale adjointe à l'aménagement et aux services techniques	Ingénieur principal Catégorie A	1ETP	01/06/23
Chef de service maintenance et travaux Direction des services techniques	Technicien principal de 1 ^{ère} classe Catégorie B	1 ETP	01/12/23
Chef de service ressources et projet éducatif Direction de l'éducation	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe Catégorie B	1 ETP	01/12/23
Assistant communication Direction de la communication	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe Catégorie C	1 ETP	01/12/23

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

6. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



	Grades par filière	Au 1/07/2020 (Début du mandat en cours)	Nombre total de postes avant le Conseil communautaire du 16/11/2023	Création de poste	Suppression de poste	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 16/11/2023
	Filière administrative	88	116	5	8	113
Cat A	Administrateur hors classe (DGS)	0	1			1
	Administrateur	1	0			0
	Directeur territorial	1	1			1
	Attaché hors classe (Dgas)	1	0			0
	Attaché principal (DGAS)	0	1			1
	Attaché principal	2	3			3
	Attaché territorial	13	23			23
Cat B	Rédacteur principal 1ère cl	3	3	1	1	3
	Rédacteur principal 2ème cl	5	4		2	2
	Rédacteur territorial	5	14			14
Cat C	Adjoint administratif principal 1ère cl	7	10	1		11
	Adjoint administratif principal 2ème cl	23	18	3	2	19
	Adjoint administratif	27	38		3	35
	Filière animation	68	75	4	3	76
Cat B	Animateur principal 1ère cl	2	2			2
	Animateur principal 2ème cl	0	0			0
	Animateur territorial	3	7			7
Cat C	Adjoint d'animation principal 1ère cl	1	3	3		6
	Adjoint d'animation principal 2ème cl	9	11		3	8
	Adjoint d'animation	53	52	1		53
	Filière culturelle	2	4	0	0	4
Cat A	Attaché de Conservation du Patrimoine	1	1			1
Cat B	Assistant de conservation du patrimoine	0	2			2
Cat C	Adjoint Territorial du Patrimoine principal 2ème cl	1	1			1

6. Modification du tableau des emplois permanents

	Grades par filière	Au 1/07/2020 (Début du mandat en cours)	Nombre total de postes avant le Conseil communautaire du 16/11/2023	Création de poste	Suppression de poste	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 16/11/2023
	Filière sociale	42	40	2	2	40
Cat A	EJE classe exceptionnelle	0	0			0
	Educateur de jeunes enfants	5	6			6
Cat C	ATSEM principal 1ère cl	22	23	1		24
	ATSEM principal 2ème cl	9	6		1	5
	Agent social principal 1ère cl	1	2	1		3
	Agent social principal 2ème cl	4	4		1	3
	Agent social	1	0			0
	Filière médico-sociale	2	3	0	0	3
	Puéricultrice hors classe	0	1			1
	Puéricultrice classe supérieur	0	0			0
	Puéricultrice classe normale	0	0			0
Cat C	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1	1			1
	Auxiliaire de puériculture de classe normale	1	1			1
	Filière sportive	2	2	0	0	2
Cat B	Educateur des APS principal 1ère cl	1	1			1
	Educateur des APS principal 2ème cl	0	1			1
	Educateur des APS	1	0			0

6. Modification du tableau des emplois permanents

	Grades par filière	Au 1/07/2020 (Début du mandat en cours)	Nombre total de postes avant le Conseil communautaire du 16/11/2023	Création de poste	Suppression de poste	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 16/11/2023
	Filière technique	215	231	15	18	228
Cat A	Ingénieur en chef (DGA)	0	1			1
	Ingénieur principal (DGA)	1	1		1	0
	Ingénieur principal	1	3			3
	Ingénieur territorial	6	5			5
Cat B	Technicien principal 1ère cl	2	5	1	1	5
	Technicien principal 2ème cl	2	2		1	1
	Technicien territorial	1	2			2
Cat C	Agent de maîtrise principal	3	3	1		4
	Agent de maîtrise	6	11		1	10
	Adjoint technique principal 1ère cl	28	35	11		46
	Adjoint technique principal 2ème cl	55	60	2	12	50
	Adjoint technique	110	103		2	101
	Total emplois permanents	419	471	26	31	466
	Autres postes		0			0
	Emplois de droit privé	4	8	1		9
	Emplois fonctionnels	3	3			3
	Contrats de projets	5	9			9
	Emploi de collaborateur de cabinet	0	1			1

6. Modification du tableau des emplois permanents

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la modification de l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet, conformément au présent tableau.

- *Intervention de Madame Sylvie COUSIN*

7. Création d'un emploi non permanent de charge(e) de mission accompagnement du contrat opérationnel de mobilité

Contexte

Enjeux de mobilités mis en avant dans le projet de territoire

Objectifs et enjeux du contrat opérationnel de mobilité (COM)

- Créer et organiser des conditions de dialogue et d'actions favorables au développement des mobilités, notamment en coordonnant l'action commune des acteurs de la mobilité, qui prend forme dans les contrats opérationnels de mobilité.
- Optimiser l'utilisation des réseaux de transport existants, à travers la mobilisation des partenaires et de leurs compétences.

- *Intervention de Madame Sylvie COUSIN*

7. Création d'un emploi non permanent de chargé(e) de mission accompagnement du contrat opérationnel de mobilité

Nouveau besoin d'ingénierie

- Accompagner la communauté de communes de la conception à la signature du contrat opérationnel de mobilité,
- Commencer la mise en œuvre du contrat

Financement

Poste financé par la Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 10 000 € (20% maximum du poste)



Le financement de la communauté de communes de 80 % soit 40 000 € maximum

- *Intervention de Madame Sylvie COUSIN*

7. Création d'un emploi non permanent de chargé(e) de mission accompagnement du contrat opérationnel de mobilité

Missions

- L'élaboration du diagnostic ;
- L'animation des instances avec la Région ;
- Le recensement et mise en réseau des acteurs locaux (associations, communes) déployant des actions de mobilité ;
- L'élaboration et mise en œuvre de la feuille de route.

- *Intervention de Madame Sylvie COUSIN*

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 26/12/2023
ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

7. Création d'un emploi non permanent de chargé(e) de mission accompagnement du contrat opérationnel de mobilité

Conditions

- Poste non permanent, à temps complet, à effet du 01/01/2024
- Contrat de projet, pour une durée de 3 ans, renouvelable par décision expresse, sous réserve de ne pas excéder une durée totale de 6 ans
- Rémunération indexée sur la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux ou des attachés territoriaux (catégorie A) (en fonction du profil retenu)

7. Création d'un emploi non permanent de chargé(e) de mission accompagnement du contrat opérationnel de mobilité

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la création d'un emploi non permanent de chargé(e) de mission « accompagnement du contrat opérationnel de mobilité », à temps complet, à effet du 01/01/2024, d'indexer la rémunération sur la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux ou des attachés territoriaux (catégorie A) (en fonction du profil retenu) et d'autoriser le recrutement d'un agent, en contrat de projet, pour une durée de 3 ans, renouvelable par décision expresse, sous réserve de ne pas excéder une durée totale de 6 ans. A pourvoir selon les modalités visées, dans le cadre d'un contrat de projet, en application de l'article L. 332-4 et suivants du code général de la fonction publique ; les crédits étant prévus au budget principal de l'exercice.

Conseil communautaire

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



FINANCES

8. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 du 1^{er} janvier 2024

Règles budgétaires assouplies issues de la M57 :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

8. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024

Le conseil communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget principal et des budgets annexes zones d'activités, patrimoine économique, TEOM, réseau de chaleur et GEMAPI de la communauté de communes Mellois en Poitou à compter du 1er janvier 2024 ;
- **AUTORISER** le président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

9. Fixation de la durée et du mode de gestion des immobilisations en M57

Evolution du mode de gestion des amortissements suite à l'adoption de la M57

- Amortissement au prorata-temporis calculé pour chaque catégorie d'immobilisation à compter de la date de l'émission du mandat.
- Possibilité de déroger à la pratique du prorata-temporis pour les biens inférieurs à 1 000€ TTC qui seront alors amortis sur 1 an en N+1.
- Possibilité de déroger à la pratique du prorata-temporis et d'appliquer le principe de neutralisation budgétaire sur l'amortissement des subventions versées et amorties en N+1.
- Les durées d'amortissements sont récapitulées dans le tableau page suivante à compter du 01/01/2024.

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

9. Fixation de la durée et du mode de gestion des amortissements et immobilisations en M57

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

S²LO

Imputation	IMMOBILISATIONS imputation M57	Durée amortissement
	Biens dont la valeur est inférieure à 1 000€	1
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	10
203X	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	5
204X.. Avec terminaison en 1	Subvention d'équipement versées pour le financement de biens mobiliers, du matériel ou des études	5
204X.. Avec terminaison en 2	Subvention d'équipement versées pour le financement de biens immobiliers ou des installations	15
2046	Attribution de compensation investissement	1
205X	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	3
208X	Autres immobilisations incorporelles	5
2132X	Immeubles de rapport productifs de revenus	30
2142	Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport	30
2151	Réseaux de voirie	20
2152	Installations de voirie	15
2153X	Installation mat technique réseaux divers	15
2157X	Matériel et outillage technique	10
2158	Autres Installations, matériel et outillage techniques	10
2181	Installations générales, agencement et aménagement divers	10
21828	Matériel de transport	10
2183X	Matériel informatique scolaire et autre matériel informatique	5
2184X	Matériel de bureau et mobilier scolaires et autres matériels de bureau et mobiliers	10
2185	Matériel de téléphonie	5
2188	Autres immobilisations corporelles	10

Les subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables (article 131x et 133x) seront amorties sur la même durée du bien auquel la subvention est liée.

9. Fixation de la durée et du mode de gestion des immobilisations en M57 - Budget principal et budgets annexes (zone d'activités, patrimoine économique et taxe d'enlèvement des ordures ménagères)

Le conseil communautaire est invité à :

- **ADOPTER** le principe de l'amortissement au prorata temporis ;
- **FIXER** les durées d'amortissement par nature de biens comme récapitulées dans le tableau ci-dessus à compter du 1er janvier 2024 ;
- **CALCULER** l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations de manière linéaire au prorata temporis, et de débiter celui-ci à la date de l'émission du mandat ;
- **DÉROGER** à la pratique de l'amortissement linéaire au prorata temporis pour les biens de faible valeur dont le coût unitaire est inférieur à 1 000 € TTC. Dans ce cas, ces biens seront amortis sur 1 an au cours de l'année N+1 suivant la date d'émission du mandat ;
- **DÉROGER** à la pratique de l'amortissement linéaire au prorata temporis pour les subventions d'équipements versées. Ces catégories d'immobilisations seront amorties selon leur durée respective au 1er janvier N+1 suivant la date d'émission du mandat. La neutralisation budgétaire s'appliquera à l'amortissement de ces subventions.

10. Amortissement des subventions d'équipement versées (attribution de compensation en investissement) - Neutralisation - Budget principal

Neutralisation à l'amortissement des subventions versées

- L'opération de neutralisation se traduira par l'opération d'ordre budgétaire suivante : l'émission d'un mandat d'investissement au débit du compte 198 chapitre 040,
- L'émission d'un titre de fonctionnement au crédit du compte 7768 chapitre 042.



La subvention sera totalement amortie en N+1 et sera sortie de l'inventaire.

10. Amortissement des subventions d'équipement versées (attribution de compensation en investissement) - Neutralisation - Budget principal

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la durée de l'amortissement sur une année et la mise en œuvre de la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées dans le cadre des attributions de compensation en investissement.

11. Adoption du règlement budgétaire et financier de la communauté de communes Mellois en Poitou applicable à compter du 1er janvier 2024

Objectifs

- Rappels des normes légales et réglementaires
- Définition du processus de gestion de la collectivité
- Définition des règles de gestion interne des AP/CP

11. Adoption du règlement budgétaire et financier de la Communauté de communes Mellois en Poitou applicable à compter du 1er janvier 2024

Quelques principes issus du règlement

- DOB transmis aux communes.
- BP pouvant être voté avant le 31/12 sauf évènements particuliers. Si voté en début d'année, le CA doit être voté en même temps.
- Virements de chapitre à chapitre délégué au Président dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections sauf 012.
- Recours aux AP/CP ou AE/CP en cas de projets recouvrant des enjeux politiques, financiers et opérationnels importants = durée supérieure à 2 ans.
- Engagements des AP et AE dans un délai de 12 mois suivant son vote et entièrement engagées dans les 12 mois suivant son échéance.
- Gestion des tiers par la direction des finances.

11. Adoption du règlement budgétaire et financier de la communauté de communes Mellois en Poitou applicable à compter du 1er janvier 2024

Quelques principes issus du règlement

- rappel de l'obligation de l'engagement juridique et comptable.
- rappel du service fait et de la responsabilité de celui qui l'atteste.
- rappel de la procédure de mandatement.
- rappel des procédures pour l'attribution des subventions.
- rattachement des charges = seuil minimum à 100 €.
- rappel des principes d'amortissement.
- procédure de passation des emprunts : consultation de 3 organismes bancaires minimum, niveau A de la « Charte Gissler », décision du Président si les crédits sont inscrits au budget.

11. Adoption du règlement budgétaire et financier de la communauté de communes Mellois en Poitou applicable à compter du 1er janvier 2024

Le conseil communautaire est invité à :

- **ADOPTER** le règlement budgétaire et financier de la communauté de communes Mellois en Poitou annexé à la présente délibération.

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

12. AC au titre de l'exercice 2023 – Fixation des montants définitifs

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



COMMUNES	AC PROVISOI RES 2023	GYMN CHEF FONCT	GYMN CHEF INV	AC FONCT DEF 2023	AC INV DEF 2023
AIGONDIGNE	426 422 €			426 422 €	0 €
ALLOINAY	274 213 €			274 213 €	0 €
ASNIERES-EN- POITOU	1 437 €			1 437 €	0 €
AUBIGNE	11 007 €			11 007 €	0 €
BEAUSSAIS-VITRÉ	69 268 €			69 268 €	0 €
BRIEUIL-SUR-CHIZÉ	15 615 €			15 615 €	0 €
BRIOUX-SUR- BOUTONNE	51 131 €			51 131 €	0 €
CAUNAY	9 251 €			9 251 €	0 €

COMMUNES	AC PROVISOI RES 2023	GYMN CHEF FONCT	GYMN CHEF INV	AC FONCT DEF 2023	AC INV DEF 2023
CELLES-SUR-BELLE	453 613 €			453 613 €	0 €
CHEF-BOUTONNE	419 633 €	17 119 €	20 138 €	436 752 €	20 138 €
CHENAY	41 483 €			41 483 €	0 €
CHERIGNÉ	-2 726 €			-2 726 €	0 €
CHEY	38 474 €			38 474 €	0 €
CHIZÉ	119 055 €			119 055 €	0 €
CLUSSAIS-LA- POMMERAIE	56 264 €			56 264 €	0 €
COUTURE- D'ARGENSON	36 368 €			36 368 €	0 €

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

12. AC au titre de l'exercice 2023 – Fixation des montants définitifs

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



COMMUNES	AC PROVISOI RES 2023	GYMN CHEF FONCT	GYMN CHEF INV	AC FONCT DEF 2023	AC INV DEF 2023
ENSIGNÉ	-4 563 €			-4 563 €	0 €
EXOUDUN	30 487 €			30 487 €	0 €
FONTENILLE-SAINT- MARTIN-D'ENTRAIGUES	63 246 €			63 246 €	0 €
FONTIVILLÉ	68 541 €			68 541 €	0 €
FRESSINES	141 387 €			141 387 €	0 €
JUILLÉ	-8 583 €			-8 583 €	0 €
LA CHAPELLE- POUILLoux	14 949 €			14 949 €	0 €
LA MOTHE-SAINT- HERAY	237 115 €			237 115 €	0 €

COMMUNES	AC PROVISOI RES 2023	GYMN CHEF FONCT	GYMN CHEF INV	AC FONCT DEF 2023	AC INV DEF 2023
LE VERT	11 608 €			11 608 €	0 €
LES FOSSES	31 718 €			31 718 €	0 €
LEZAY	283 287 €			283 287 €	0 €
LIMALONGES	53 177 €			53 177 €	0 €
LORIGNÉ	28 046 €			28 046 €	0 €
LOUBIGNÉ	8 776 €			8 776 €	0 €
LOUBILLÉ	41 773 €			41 773 €	0 €
LUCHÉ-SUR-BRIOUX	11 608 €			11 608 €	0 €

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

12. AC au titre de l'exercice 2023 – Fixation des montants définitifs

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



COMMUNES	AC PROVISOI RES 2023	GYMN CHEF FONCT	GYMN CHEF INV	AC FONCT DEF 2023	AC INV DEF 2023
LUSSERAY	1 886 €			1 886 €	0 €
MAIRÉ-LEVESCAULT	36 087 €			36 087 €	0 €
MAISONNAY	60 399 €			60 399 €	0 €
MARCILLÉ	58 785 €			58 785 €	0 €
MELLE	1 560 203 €			1 560 203 €	0 €
MELLERAN	59 164 €			59 164 €	0 €
MESSÉ	15 846 €			15 846 €	0 €
MONTALEMBERT	21 741 €			21 741 €	0 €

COMMUNES	AC PROVISOI RES 2023	GYMN CHEF FONCT	GYMN CHEF INV	AC FONCT DEF 2023	AC INV DEF 2023
PAIZAY-LE-CHAPT	-23 357 €			-23 357 €	0 €
PERIGNÉ	69 353 €			69 353 €	0 €
PERS	4 216 €			4 216 €	0 €
PLIBOU	10 648 €			10 648 €	0 €
PRAILLES-LA COUARDE	81 764 €			81 764 €	0 €
ROM	72 823 €			72 823 €	0 €
SAINT-COUTANT	18 579 €			18 579 €	0 €
SAINTE-SOLINE	33 741 €			33 741 €	0 €

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

12. AC au titre de l'exercice 2023 – Fixation des montants définitifs

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



COMMUNES	AC PROVISOI RES 2023	GYMN CHEF FONCT	GYMN CHEF INV	AC FONCT DEF 2023	AC INV DEF 2023
SAINT-ROMANS-LÈS-MELLE	65 076 €			65 076 €	0 €
SAINT-VINCENT-LA-CHATRE	50 829 €			50 829 €	0 €
SAUZE-VAUSSAIS	303 422 €			303 422 €	0 €
SECONDIGNÉ-SUR-BELLE	108 617 €			108 617 €	0 €
SELIGNÉ	8 973 €			8 973 €	0 €
SEPVRET	42 354 €			42 354 €	0 €
VALDELAUME	67 287 €			67 287 €	0 €
VANCAIS	13 990 €			13 990 €	0 €

COMMUNES	AC PROVISOI ES 2023	GYMN CHEF FONCT	GYMN CHEF INV	AC FONCT DEF 2023	AC INV DEF 2023
VANZAY	15 261 €			15 261 €	0 €
VERNOUX-SUR-BOUTONNE	14 027 €			14 027 €	0 €
VILLEFOLLET	-15 263 €			-15 263 €	0 €
VILLEMAIN	9 711 €			9 711 €	0 €
VILLIERS-EN-BOIS	25 394 €			25 394 €	0 €
VILLIERS-SUR-CHIZÉ	11 441 €			11 441 €	0 €
TOTAL	5 836 076 €	17 119 €	20 138 €	5 853 196 €	20 138 €

12. Attributions de compensation versées par Mellois en Poitou à ses communes membres au titre de l'exercice 2023 – Fixation des montants définitifs

Le conseil communautaire est invité à :

- **ARRÊTER** les montants révisés des attributions de compensation définitifs pour les communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou au titre de l'année 2023, ainsi que leurs modalités de reversement aux communes, tels que présentés dans le tableau ;
- **AUTORISER** le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

13. Décision modificative n°5 – Budget principal

Objet de la modification

- Le détransfert du **gymnase de Chef-Boutonne** dans les AC
- La modification de la répartition de 2 268 € sur le **pack scolaire** (du 20 vers le 21)
- L'inscription de crédits supplémentaires sur **l'AAGV** de Melle (prévisions inférieures aux montants à l'ouverture des plis). Equilibre fait en diminuant l'étude sur la cuisine centrale

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

13. Décision modificative n°5 – Budget principal

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
2046/204/01 - AC d'investissement gymnase de Chef	20 138,00 €	021-01 - Virement à la section de fonctionnement	9 507,08 €
20/2183/212/OP.17 - Matériel informatique pack scolaire	2 268,00 €		
20/2051/212/OP.17 - Concessions logiciels pack scolaire	- 2 268,00 €		
16/1641/411 - Emprunts gymnase de Chef	- 10 630,92 €		
20/2031/251 - Études cuisine centrale	- 24 000,00 €		
23/2313/520/OP,12 - Constr en cours AAGV	24 000,00 €		
Total	9 507,08 €	Total	9 507,08 €

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

13. Décision modificative n°5 – Budget principal

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
014/7391211/01 - Attributions de compensation gymnase de Chef	16 000,00 €		
011/60621/020- Combustibles gymnase de Chef	- 3 000,00 €		
012/64111/020 - Personnel titulaire gymnase de Chef	- 13 000,00 €		
66/66111/411 - Intérêts réglés à l'échéance gymnase de Chef	- 9 507,08 €		
023/01 - Virement à la section d'investissement gymnase de Chef	9 507,08 €		
Total	- €	Total	

13. Décision modificative n°5 – Budget principal

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la décision modificative n°5 du budget principal.

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

14. Modification des autorisations de programmes de crédits de paiement (AP/CP) - Budget annexe assainissement collectif

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



PROG.	LIB.	ANNEE AP	DEP./REC.	MONTANT AP (en €)	CP (en €)	CP (en €)	CP (en €)	CP (en €)	CP (en €)
					Antérieurs	2021	2022	2023	2024
0111 - TRAVAUX RESEAUX SAUZE VAUSSAIS	BS 2023	2020	DEP.	2 552 484,61	15 436,80	51 923,81	159 069,14	1 432 996,00	893 058,86
		2020	REC.	1 844 687,61	13 358,40	5 395,00	554 534,21	466 204,00	805 196,00
	DM NOV.	2020	DEP.	2 943 521,03	15 436,80	51 923,81	159 069,14	2 134 400,28	582 691,00
		2020	REC.	1 844 687,61	13 358,40	5 395,00	554 534,21	217 450,00	1 053 950,00

PROG.	LIB.	ANNEE AP	DEP./REC.	MONTANT AP (en €)	CP (en €)	CP (en €)	CP (en €)	CP (en €)
					2022	2023	2024	2025
706 - MISE EN PLACE TELEGESTION	BP 2023	2022	DEP.	1 219 424,00	47 386,00	579 094,00	327 340,00	265 604,00
	DM NOV.	2022	DEP.	1 242 924,00	18 502,43	605 433,00	350 840,00	268 148,57

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

14. Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) - Budget annexe assainissement collectif

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



PROG.	LIB.	ANNEE AP	DEP/ REC	MONTANT AP (en €)	CP (en €)	CP (en €)	CP (en €)	CP (en €)	CP (en €)
					Antérieurs	2021	2022	2023	2024
0112 - TRAVAUX RESEAUX ROM	DM MARS	2020	DEP.	1 569 982,40	8 529,40	1 074 201,00	334 552,31	152 699,69	
		2020	REC.	955 793,00	-	231 150,00	-	724 643,00	
	DM NOV.	2020	DEP.	1 565 675,71	8 529,40	1 074 201,00	334 552,31	100 000,00	48 393,00
		2020	REC.	837 409,00	-	231 150,00	-	542 958,00	63 301,00

14. Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) - Budget annexe assainissement collectif

Le conseil communautaire est invité à :

- **MODIFIER** le phasage des crédits de paiement en dépenses et recettes ainsi que le montant total des autorisations de programme tels que présentés.

Finances

15. Décision modificative n°3 – Budget annexe assainissement

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

S²LO

collectif

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
AP/CP TRAVAUX ASSAINISSEMENT ROM / TRX ASS. SAUZE-VAUSSAIS/MISE EN PLACE TELEGESTION			
0112/2315 - Travaux en cours	- 52 699,69 €	0111/13111 - Subventions Etat Agence de l'eau	- 164 929,00 €
706/2315 - Travaux en cours	20 339,00 €	0111/1313 - Subventions Départements	- 75 375,00 €
706/2051 - Logiciels	6 000,00 €	0111/13118 - Subventions Etat Autres	- 8 450,00 €
0111/2315 - Travaux en cours	701 404,28 €	0112/13111-Subventions Etat Agence de l'eau	- 7 123,00 €
		0112/1313 - Subventions Départements	- 34 729,00 €
		0112/13118 - Subventions Etat Autres	- 139 833,00 €
		16/1641 - Emprunts	1 105 482,59 €
Total	675 043,59 €	Total	675 043,59 €

15. Décision modificative n°3 – Budget annexe assainissement collectif

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la décision modificative n°3 du budget annexe assainissement collectif.

16. Décision modificative n°4 – Budget annexe taxes d'aménagement des ordures ménagères (TEOM)

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



Objet de la modification

- Basculer en fonctionnement les crédits inscrits initialement en investissement sur la sécurisation de la déchetterie de Melle (138K€)
- Inscrire 6K€ en études sur la déchetterie de Mougon (l'ensemble des crédits avait été inscrits en travaux)

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

16. Décision modificative n°4 – Budget annexe taxes d'aménagement des ordures ménagères (TEOM)

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
23/2313/OP.403 - Construction	- 138 000,00 €	021 - Virement fonctionnement	- 138 000,00 €
20/2031 - études	6 000,00 €		
23/2313 - construction	- 6 000,00 €		
Total	- 138 000,00 €	Total	- 138 000,00 €
Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
023 - Virement investissement	- 138 000,00 €		
011/617 - Études	13 776,00 €		
011/61521 - Travaux terrains	124 224,00 €		
Total	- €	Total	- €

16. Décision modificative n°4 – Budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la décision modificative n°4 du budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

17. Décision modificative n°1 - Budget annexe patrimoine économique

Objet de la modification

- Pénalités suite à l'annulation de la vente de la maison du garde-barrière

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011/615228 - Entretien et réparations sur autres bâtiments	- 2 000,00 €		
011/615231 - Entretien et réparations sur voiries	- 4 000,00 €		
67/6711 - Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	6 000,00 €		
Total	- €	Total	- €

17. Décision modificative n°1 - Budget annexe patrimoine économique

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget annexe patrimoine économique.

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

18. Régularisation de la comptabilité de stocks

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



Exercice	Budget	N° pièce	N° bordereau	Date pièce	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
2017	01	3	2	14/06/2017	16 136,00	2 679,66	18 815,66
2017	01	5	5	06/09/2017	24 344,00	0,00	24 344,00
2017	01	6	5	07/09/2017	100 809,00	20 161,80	120 970,80
2017	01	7	5	08/09/2017	33 735,00	0,00	33 735,00
2018	01	2	2	03/12/2018	47 663,20	9 532,64	57 195,84
2018	01	3	2	03/12/2018	76 916,67	11 442,53	88 359,20
2019	01	3	1	12/04/2019	115 356,32	0,00	115 356,32
2019	01	2	1	12/04/2019	5 654,17	0,00	5 654,17
2019	01	1	1	12/04/2019	90 000,00	18 000,00	108 000,00
2019	01	4	2	22/10/2019	7 197,99	0,00	7 197,99
2019	01	5	3	02/01/2020	48 509,59	0,00	48 509,59
2020	01	1	1	29/12/2020	27 670,00	3 796,00	31 466,00
2021	01	4	4	18/10/2021	12 544,00	1 407,29	13 951,29
2021	01	5	5	25/11/2021	20 720,00	2 324,54	23 044,54
2021	01	7	7	15/12/2021	2 296,80	574,20	2 871,00
2022	01	2	2	08/06/2022	7 110,00	0,00	7 110,00
					636 662,74	69 918,66	706 581,40

18. Régularisation de la comptabilité de stocks

Le conseil communautaire est invité à :

- **AUTORISER** la régularisation des écritures de stocks telle que présentée selon le tableau ci-dessus.

19. Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2024 - Budget annexe assainissement collectif, budget annexe assainissement non collectif et budget annexe photovoltaïque

Définition

Obligation réglementaire dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Retracer dans une délibération différente de celle du vote du budget.

Vise à mettre en lien les projets de la collectivité, les politiques publiques développées et leur traduction budgétaire.

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

19. DOB 2024 - Budget annexe SPAC, SPANC et budget annexe photovoltaïque

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



Rappel de la construction du budget 2024 :

- Vote d'un budget primitif en décembre 2023 :
 - Activité courante des services
 - Effet en année pleine des décisions déjà prises
 - Inscription des projets nouveaux
- Vote d'un budget supplémentaire en mars 2024 :
 - Adoption des comptes administratifs 2023
 - Affectation des résultats

19. DOB 2024 - Budget annexe SPAC, SPANC photovoltaïque

Prospective financière – Direction du cycle de l'eau

Les Enjeux

RESPECTER LA REGLEMENTATION

→ POLICE DE L'EAU / AGENCES DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE / ADOUR-GARONNE

AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT

→ RENOVATION STEP / RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

DEFINIR LA TRAJECTOIRE DES ANNEES A VENIR

→ IMPACT BUDGETAIRE

→ CHOIX DES TRAVAUX (PPI) : PERENNISATION DES SUBVENTIONS

→ ORDONNANCEMENT DES SCHEMAS DIRECTEURS

19. DOB 2024 - Budget annexe SPAC, SPANC photovoltaïque

Prospective financière – Direction du cycle de l'eau Le Contexte

AUGMENTATION DES DEPENSES

- INTEGRATION DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS BRIOUX SUR BOUTONNE / LEZAYEN
- CONSTRUCTION DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS STEP + PR + RESEAU DE ROM
- INFLATION GLOBALE ET COUT DE L'ENERGIE
- FLOTTE DE VEHICULE INSUFFISANTE ET VIEILLISSANTE
- MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME CIBLE

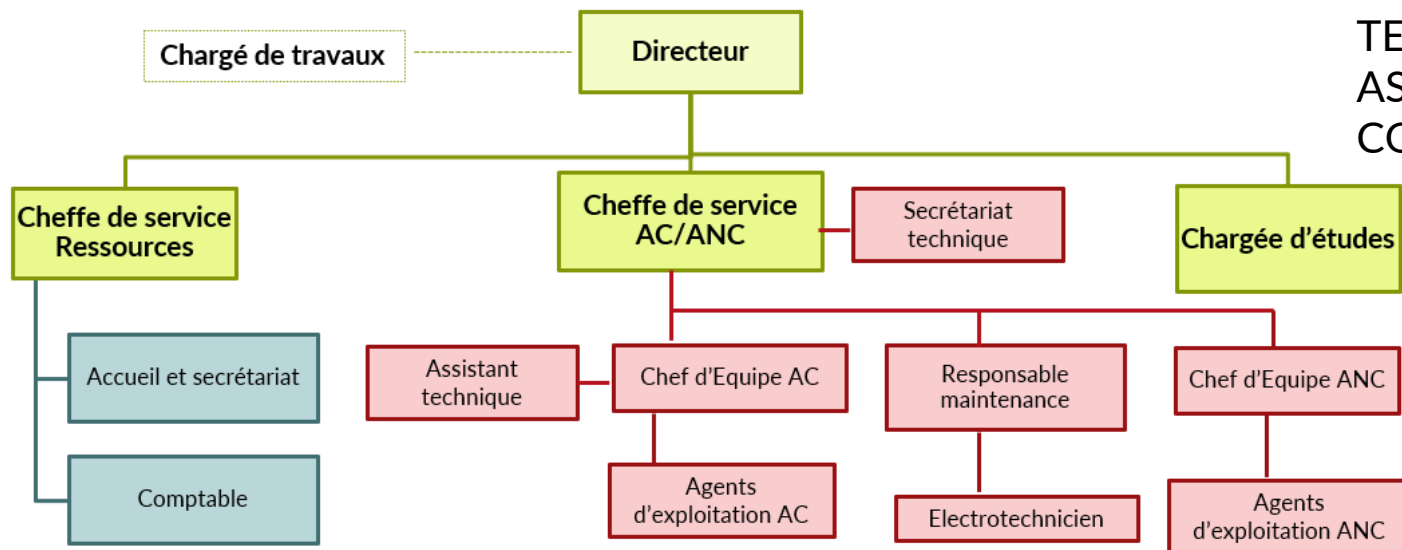
STABILISATION DES RECETTES

- FINANCEMENT DU SERVICE PAR 3 LEVIERS :
PART FIXE / PART VARIABLE + PFAC
- PAS D'AUGMENTATION DES TARIFS DEPUIS 2018
- PERTE DE LA PRIME D'EPURATION (- 80 K€)
SUITE A MODIFICATION DE L'AGENCE DE L'EAU
- REMBOURSEMENT FRAIS GENERAUX AU BUDGET GENERAL
- STABILISATION NOMBRE ABONNES → URBANISME
SCOT → Nouveaux logements : 2 820 d'ici 2030

Prospective financière - Direction du cycle de l'eau

Organisation de la direction du Cycle de l'Eau 1^{er} Janv 2023

NOMBRE D'AGENTS : 23
DONT 13 AGENTS
TECHNIQUES POUR L'
ASSAINISSEMENT
COLLECTIF



Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

19. DOB 2024 - Budget annexe SPAC, SPANC photovoltaïque

Prospective financière – Direction du cycle de l'eau

Les Chiffres Clés

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

S²LO

Budget annexe

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

→ CHEF DE SERVICE (AC / ANC)

→ 2 ENCADRANTS INTERMEDIAIRES

EXPLOITATION → 10 AGENTS

MAINTENANCE → 2 AGENTS

TRANSFORMATION POSTE CREE EN 2022

SERVICE OPERATIONNEL

1 TRANSFORMATION + 1 CREE EN 2022

SERVICE ETUDE ET TRAVAUX

→ CHARGE ETUDE

→ CONDUCTEUR D'OPERATION (Service Grand Projet)

TRANSFORMATION POSTE CREE EN 2022

TRANSFORMATION DU POSTE EN 2022

SERVICE ADMINISTRATIF

→ CHEF DE SERVICE + 2 AGENTS (Comptabilité et Accueil)

} Pour partie

19. DOB 2024 - Budget annexe SPAC, SPANC photovoltaïque

Prospective financière – Direction du cycle de l'eau

- EVALUER LES AUGMENTATIONS DE CHARGES DE FONCTIONNEMENT
- PROGRAMMER LA REALISATION DU PPI DU POINT DU VUE TECHNIQUE
- VALIDER POLITIQUEMENT LES CHOIX D'INVESTISSEMENTS
- DEFINIR LA TRAJECTOIRE BUDGETAIRE ACCEPTABLE
- VOTER LES TARIFS AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14/12/2023
- COMMUNIQUER AUPRES DES USAGERS

19. DOB 2024 - Budget annexe SPAC, SPANC photovoltaïque

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

S²LO

Prospective financière – Direction du cycle de l'eau

ANNEES					
2023	2024	2025	2026	2027	2028
TELEGESTION	TELEGESTION	TELEGESTION	LMSH RESEAU (2)	CELLES SUR BELLE RESEAU (1)	CELLES SUR BELLE RESEAU (1)
SAUZE VAUSSAIS STEP + PVD	LEZAY RESEAU (3)	LEZAY RESEAU (1)	FONTENILLE RESEAU (1)	FONTENILLE RESEAU (1)	LMSH RESEAU (1)
CELLES SUR BELLE STEP	MELLE RESEAU (1)	MELLE RESEAU (2)	MELLE RESEAU (1)	MELLE RESEAU (1)	MELLE RESEAU (1)
AIGONDIGNE PR TRIOU	CELLES SUR BELLE RESEAU (1)	LMSH RESEAU (1)	CELLES SUR BELLE RESEAU (1)		

19. DOB 2024 - Budget annexe SPAC, SPANC photovoltaïque

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

S²LO

Prospective financière – Direction du cycle de l'eau

CHOIX DES SCENARII

→ ~~Scénario n°1 : Pas d'investissements~~

→ ~~Déficit structurel du fonctionnement ?~~

ETUDIES MAIS
NON RETENUS

→ ~~Scénario n°2 : Doublement des investissements (S3) → Rattrapage 2017 / 2021~~

→ ~~+ 1.5 ETP (1 Cond. Opération en plus + 0,5 ETP administratif)~~

→ Scénario n°3 : Réalisation du PPI proposé par la DCE

→ Etude (0,1 M€) + Tvx Opportunité (0,2 M€) + Rnvt Electro Méca (0,2 M€)

+ Tvx SDA (1 M€) = **1,5 M€** + Remb Capital (0,5 M€) **soit un total de 2 M€**

→ **Après extinction des gros travaux déjà lancés (STEP SV + Télégestion)**

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

19. DOB 2024 - Budget annexe SPAC, SPANC photovoltaïque

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

Prospective financière – Direction du cycle de l'eau

TARIF 2023

Part Fixe

55,00

Part Variable

1,86

TARIF PREVU 2024

Part Fixe

65,00

Part Variable

2,10

STRUCTURE TARIFAIRE CCMP	2024	AUGMENTATION		MONTANT	
PART FIXE	65,00 €	11 500	10,00 €	115 000,00 €	18,2%
PART VARIABLE	2,10 €	1 000 000	0,24 €	240 000,00 €	12,9%
PFAC	1 000 €	35	0 €	0,00 €	
BRANCHEMENTS	2 000 €	35	0 €	0,00 €	

STRUCTURE TARIFAIRE CCMP	2025	AUGMENTATION		MONTANT	
PART FIXE	75,00 €	11 500	10,00 €	115 000,00 €	15,4%
PART VARIABLE	2,34 €	1 000 000	0,24 €	240 000,00 €	11,4%
PFAC	1 000 €	35	0 €	0,00 €	
BRANCHEMENTS	2 000 €	35	0 €	0,00 €	

355 000,00 €

355 000,00 €

Après discussion en réunion de VP du 13/07, la proposition de la DCE est la suivante :

→ Baisse de 800 K€ à 700 K€ en besoin de financement

→ Augmentation tarifaire sur 2 exercices budgétaires 2024 et 2025 à 50% – 50%

Conseil communautaire – 16 novembre 2023

94

Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

19. DOB 2024 - Budget annexe assainissement collectif, assainissement non collectif et budget annexe photovoltaïque *Budget annexe assainissement collectif*

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



Section de fonctionnement : 4 184 000 € de dépenses

3 981 000 € de recettes

=> 203 000 € à équilibrer par l'excédent reporté

Dépenses :

Pas de changement de périmètre

Recettes :

Augmentation de la tarification 2024. Recette supplémentaire estimée à 350K€.

Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



19. DOB 2024 - Budget annexe assainissement collectif, budget annexe assainissement non collectif et budget annexe photovoltaïque

Budget annexe assainissement collectif

Section d'investissement : 3 097 000 € de dépenses

2 644 000 € de recettes

=> 433 000 € à équilibrer par l'emprunt

Lezay : 463 K€ en dépenses

Poursuite des grands projets :

Sauzé Vaussais : 582 K€ en dépenses / 1,053 M€ en recettes

Rom : 48 K€ en dépenses / 63 K€ en recettes

Télégestion : 350 K€ en dépenses

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

19. DOB 2024 - Budget annexe assainissement collectif, budget annexe assainissement non collectif et budget annexe photovoltaïque

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



Budget annexe assainissement non collectif

FONCTIONNEMENT

Le budget s'équilibre sans reprise anticipée des résultats à hauteur de 655 076€.

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement : 3 000 € pour l'achat de tablettes

Recettes d'investissement : 1 610 €

=> 1 390 € à équilibrer par l'excédent reporté

19. DOB 2024 - Budget annexe assainissement collectif, budget annexe assainissement non collectif et budget annexe photovoltaïque

Budget annexe photovoltaïque

Pas de projets particuliers.

Section de fonctionnement : 5 600 € en dépenses et recettes

Section d'investissement : 3 400 € en dépenses et recettes

19. Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2024 - Budget annexe assainissement collectif, budget annexe assainissement non collectif et budget annexe photovoltaïque

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif aux budgets annexes assainissement collectif, assainissement non collectif et photovoltaïque et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

ANIMATION DU TERRITOIRE

Animation du territoire

- Intervention de Madame Sylvie BRUNET

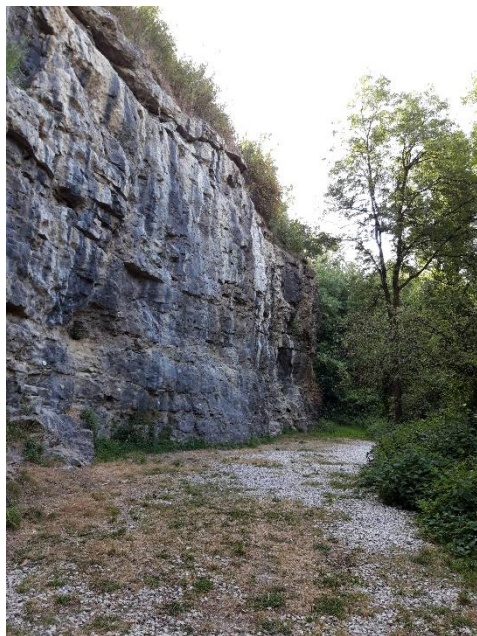
Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

20. Signature du contrat de partenariat avec le conseil départemental pour l'Espace Naturel Sensible - Carrière de Cinq Coux



Propriété de Mellois en Poitou située sur la commune d'Aigondigné

Reconnue pour son intérêt géologique et de biodiversité, ce site a été labellisé Espaces Naturels Sensibles (ENS) par le département en 2013.

Animation du territoire

- Intervention de Madame Sylvie BRUNET

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

20. Signature du contrat de partenariat avec le conseil départemental pour l'Espace Naturel Sensible - Carrière de Cinq Coux



SCHÉMA DÉPARTEMENTAL
**des espaces naturels
sensibles**

2022 - 2032



En 2021-2022, le département des Deux Sèvres a revu son schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (2022-2032).

Autour de 4 axes :

- Structurer et développer le réseau d'ENS
- Assurer une gestion effective des ENS
- Promouvoir et valoriser les ENS
- Impliquer et appuyer le réseau d'acteur autour de la politique ENS

Animation du territoire

- Intervention de

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

S²LO
Madame Sylvie BRUNET

20. Signature du contrat de partenariat avec le conseil départemental pour l'Espace Naturel Sensible - Carrière de Cinq Coux

Engagements du département :

- ☐ financer les travaux de restauration des milieux et les aménagements d'accueil du public et les études d'inventaires
- ☐ assurer la promotion de l'ENS « Carrière de Cinq-Coux » via ses supports
- ☐ installer une signalétique pédagogique ENS
- ☐ animer le comité ENS

Engagements de Mellois en Poitou:

- ☐ gérer l'ENS « Carrière de Cinq-Coux » en s'appuyant sur un document de gestion conciliant accueil des publics et préservation de la nature et de la ressource en eau
- ☐ assurer la promotion de l'ENS « Carrière de Cinq-Coux »
- ☐ assurer l'entretien de la signalétique pédagogique ENS
- ☐ à désigner un référent pour assister au comité ENS

20. Signature du contrat de partenariat avec le conseil départemental pour l'Espace Naturel Sensible - Carrière de Cinq Coux

Le conseil communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le président à signer le contrat de partenariat avec le département des Deux-Sèvres pour l'Espace Naturel Sensible Carrière de Cinq Coux ;
- **DESIGNER** Madame Sylvie BRUNET, vice-présidente à l'animation du territoire, en tant que référente de la communauté de communes au sein du comité des Espaces Naturels Sensibles.

CLIMAT – AIR - ENERGIE

21. Débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Rappels sur les zones d'accélération

Les communes définissent les **zones préférentielles de développement** des énergies renouvelables :

- Zones définies pour **chaque filière**
- **En concertation avec la population**
- Délibération de la commune
- Débat en conseil de l'EPCI

Les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) sont définies :

- pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables
- en fonction des potentiels du territoire concerné
- en fonction de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée
- hors parc nationaux et réserves naturelles, sauf pour les installations photovoltaïques en toiture
- hors sites classés dans la catégorie de zone de protection spéciale ou de zone spéciale de conservation des chiroptères au sein du réseau Natura 2000 pour l'éolien
- en valorisant les Zones d'Activité Économique (ZAE) présentant un potentiel pour le développement des EnR

21. Débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Délibérations proposant des zones

Photovoltaïque :

- Chef-Boutonne
- Chenay
- Chérigné
- Clussais-la-Pommeraie
- Ensigné
- Exoudun
- Fressines
- La-Chapelle-Pouilloux
- La-Mothe-Saint-Héray (en cours de concertation)
- Limalonges
- Loubillé
- Marcillé
- Montalembert
- Périgné
- Plibou
- Saint-Coutant
- Villefollet
- Villiers-sur-Chizé

Délibérations proposant des zones

Eolien :

- Chérigné
- Clussais-la-Pommeraie
- Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues
- Plibou
- Villefollet

Délibérations d'absence de zone

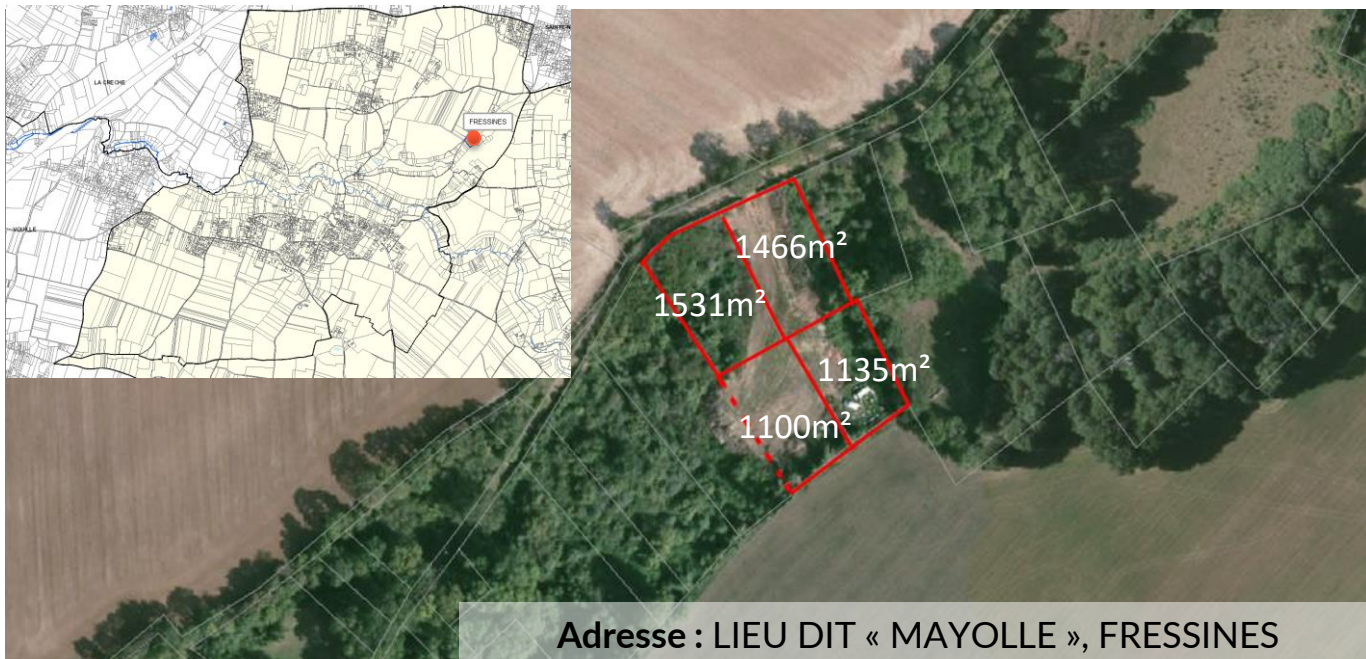
- Alloinay
- Lorigné
- Paizay-le-Chapt
- Pers
- Saint-Vincent-la-Châtre
- Saint-Romans-lès-Melle
- Sepvret
- Valdelaume
- Villiers-en-Bois

Climat – Air – Energie

21. Débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Photovoltaïque

Fressines : ancienne carrière de dépôt inerte ZH 67, 68, 69, 70



Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

Climat – Air – Energie

21. Débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Photovoltaïque Saint-Coutant

- Intervention

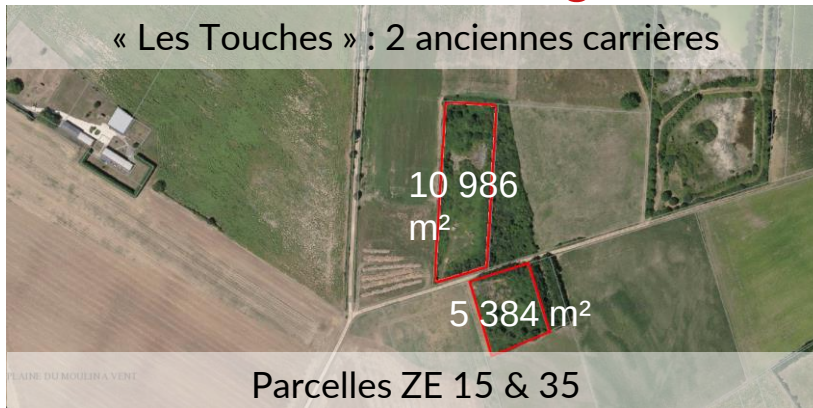
Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

SYNDICAT D'INTERCOMMUNALITÉ
SLO



Climat – Air – Energie

- Intervention

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

21. Débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Photovoltaïque

La-Chapelle-Pouilloux : terrains communaux



PARKING DE LA SALLE DES FÊTES



ABRI DE LOISIRS



ANCIENNE DECHARGE
BOIS DE LA GARE



PARKING DU CIMETIERE

Climat – Air – Energie

- Intervention

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

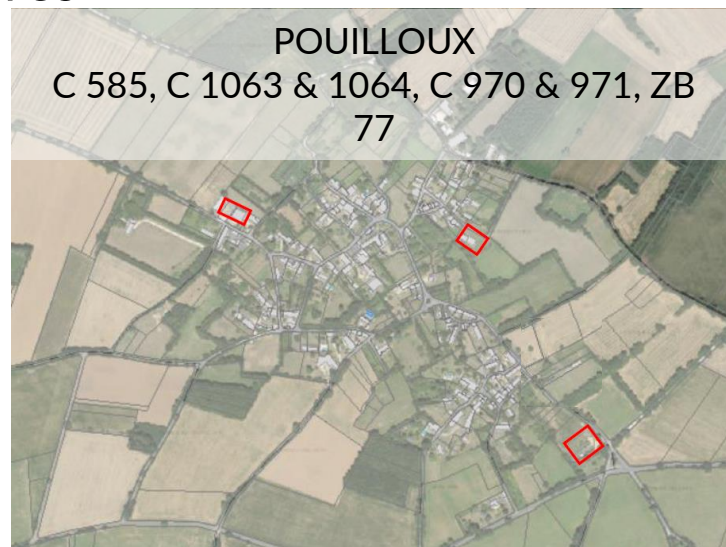
ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

de Monsieur SYLVAIE
SLO

21. Débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Photovoltaïque

La-Chapelle-Pouilloux : terrains privés



Climat – Air – Energie

21. Débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

- Intervention

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

de Monsieur Sylvain DRIEFAULT
SLO

Photovoltaïque

Exoudun



Parc existant sur parcelle SMC

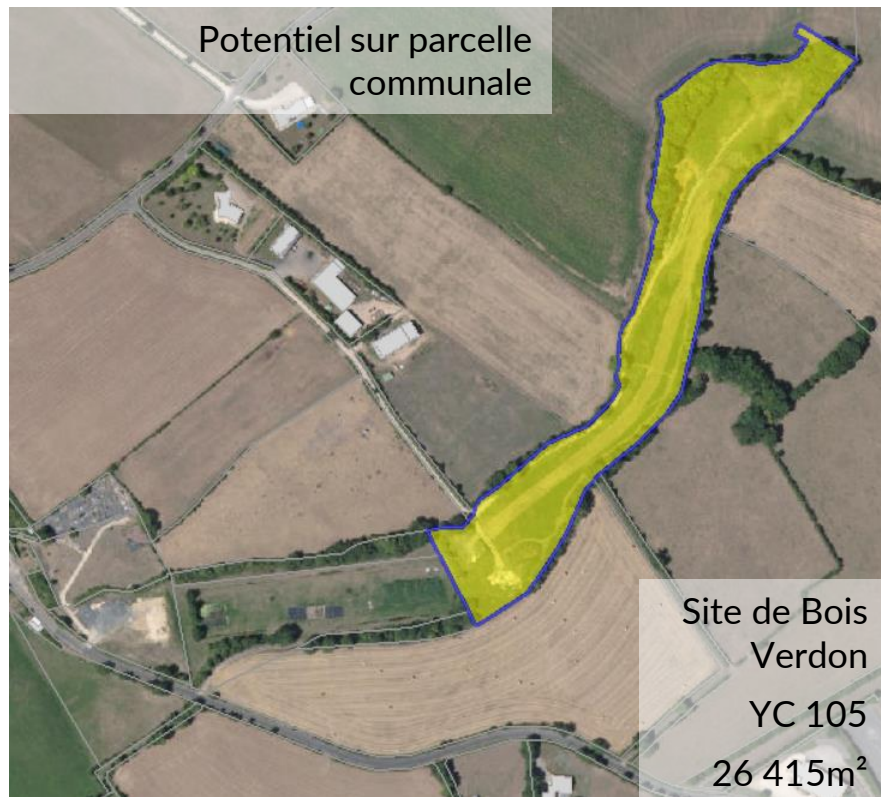


La Lande

ZW 96

17 000

m²



Potentiel sur parcelle
communale

Site de Bois
Verdon

YC 105

26 415m²

Climat – Air – Energie

21. Débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

- Intervention

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

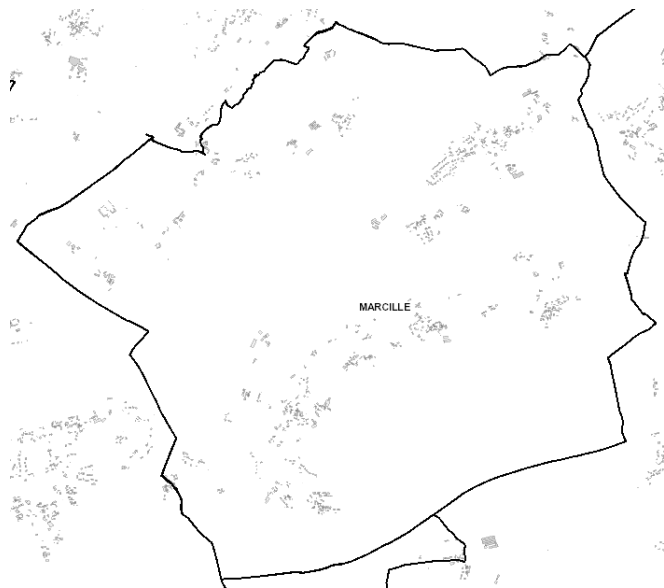
Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

SL0

Photovoltaïque

Marcillé



Toiture de la salle des fêtes

140m²

Parcelle 214B 65



Climat – Air – Energie

- Intervention

21. Débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Agrivoltaïque

Montalembert

Terrains privés



La Thomassière
7 parcelles

Climat – Air – Energie

21. Débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

- Intervention

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

Agrivoltaïque

Montalembert

Terrains privés



Terrain public : Maison Neuve ZA 75



La Verrie : 2 parcelles



Les Chails : A 938



Antéruan : D 956



La Tuilerie : ZD 7

Climat – Air – Energie - Intervention de Monsieur Sylvain TRIFFEAULT
 21. Débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables
 Envoyé en préfecture le 22/12/2023
 Reçu en préfecture le 22/12/2023
 Publié le 26/12/2023
 ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

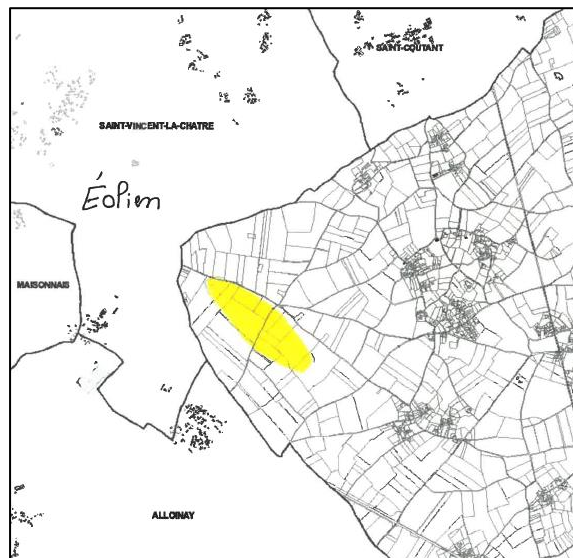
ID : 079-200069755-20231214-C14 12 2023 01-DE

Clussais-la-Pommèraie



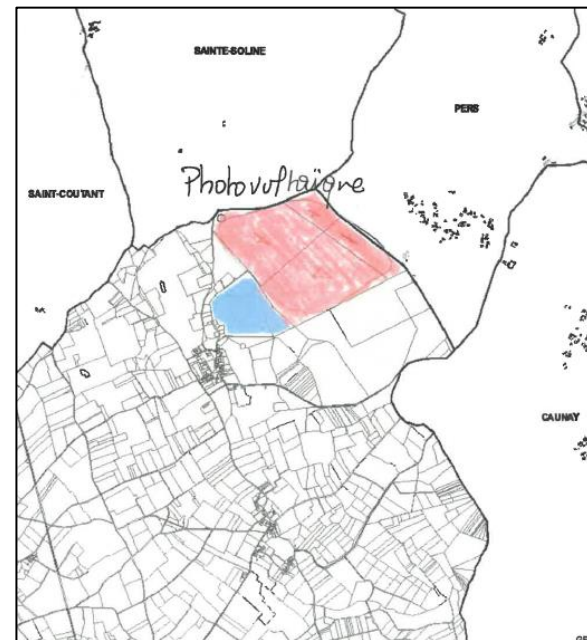
Eolien

Extension du parc de Chebraux



Photovoltaïque

Zone d'étude agriPV Boreas



Climat – Air – Energie

21. Débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

- Intervention

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

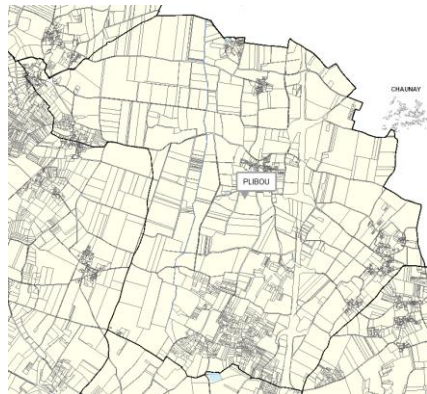
Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

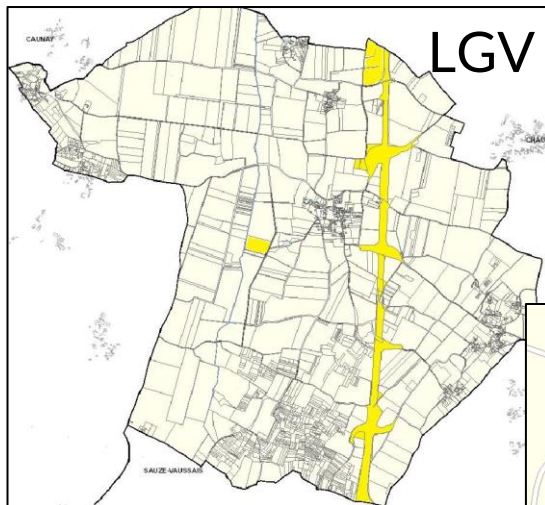
ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

de Monsieur SYLVAIE
SLO

Plibou



Photovoltaïque



Toitures



Conseil communautaire – 16 novembre 2023

117

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Climat – Air – Energie

21. Débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

- Intervention

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

de Monsieur Sylvain DRIEFAULT
SLO
SLO

Chérigné

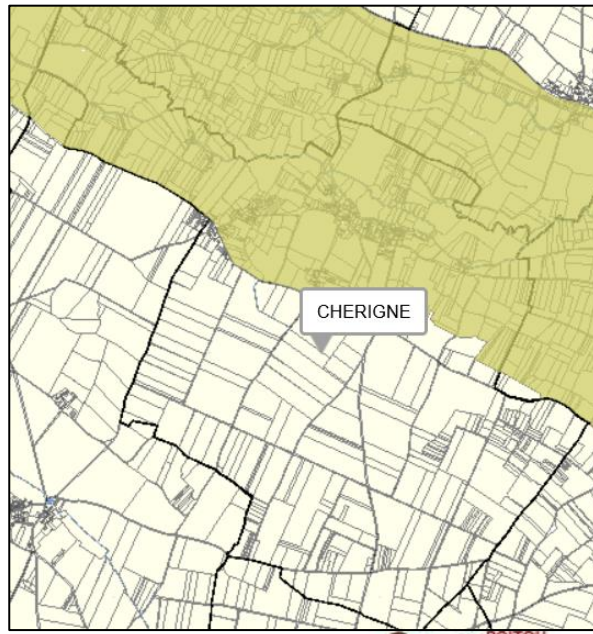


Eolien : zone d'étude projet
Valeco



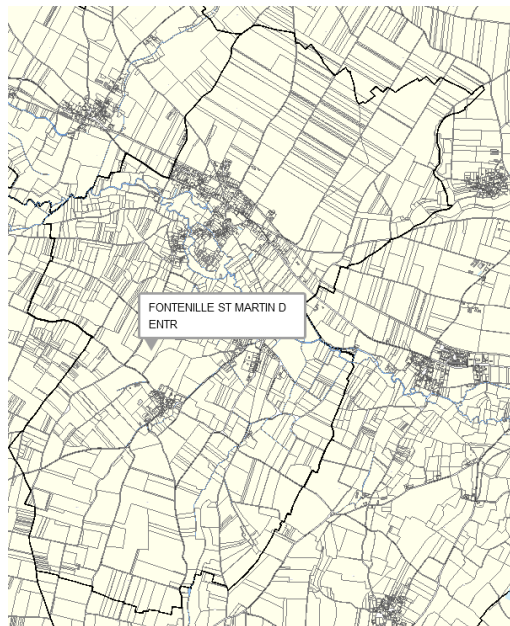
Photovoltaïque

Toute la commune sauf les
ombrières en N2000



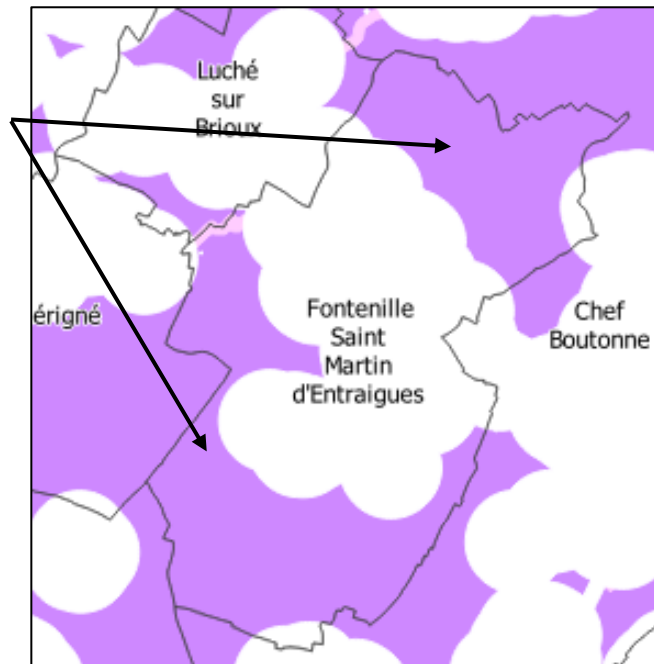
21. Débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues



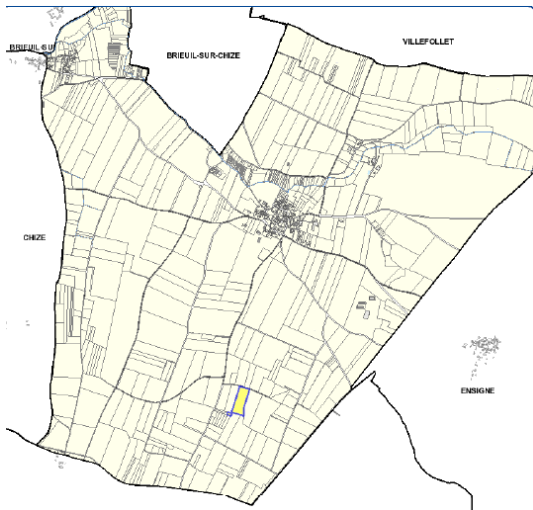
Eolien

Potentiel IGN pour
les 2 projets



21. Débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Villiers-sur-Chizé Photovoltaïque



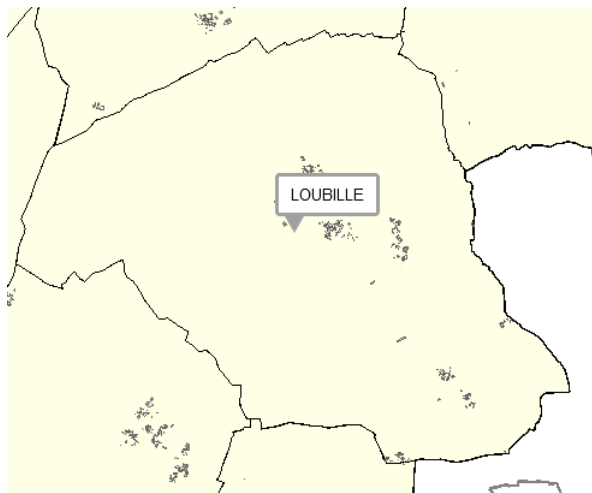
Parcelle ZH 22
Photovoltaïque au sol
Lieu-dit « Brinchevent »



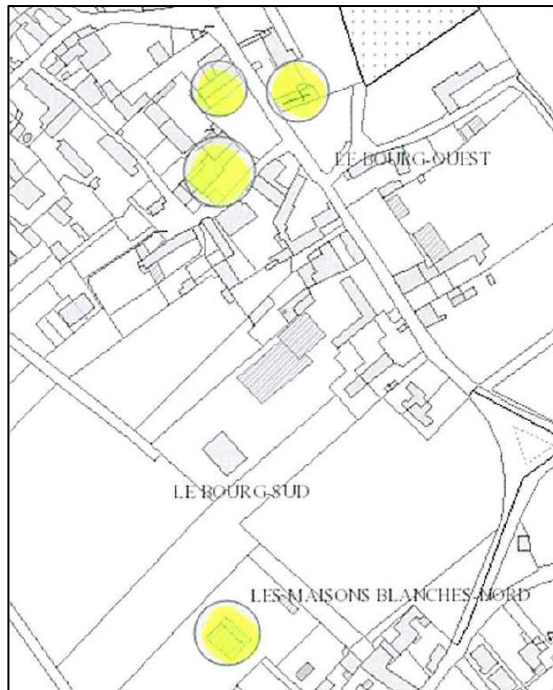
21. Débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Loubillé

Photovoltaïque



Toitures



1. Bâtiment communal – parcelle D919, surface 165m²
2. Eglise – parcelle D826, surface 197m²
3. Mairie – médiathèque – salle des fêtes : parcelles D891 & 771, surface 440m²
4. Atelier communal – parcelle ZO 163, surface 320m²

Climat – Air – Energie

- Intervention

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

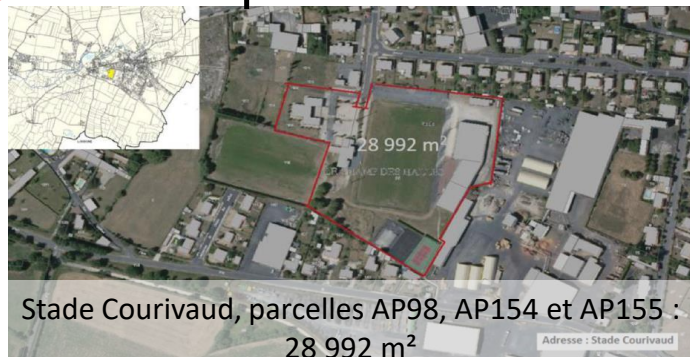
Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

21. Débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Chef-Boutonne

Photovoltaïque terrains publics



Stade Courivaud, parcelles AP98, AP154 et AP155 :
28 992 m²

Adresse : Stade Courivaud

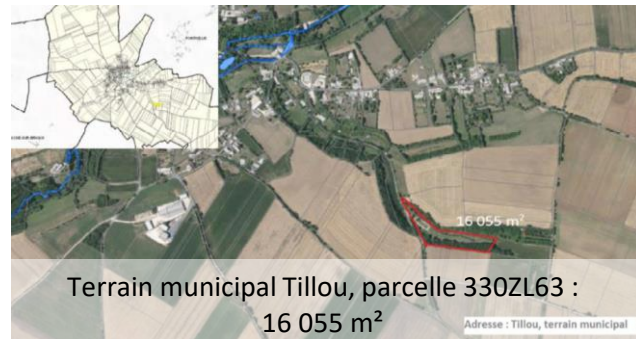


Déchèterie, parcelles E410 et E409 :
33 209 m²



Terrain municipal route de Gournay,
parcelle A138 : 8 081 m²

Adresse : Terrain municipal Route de Gournay



Terrain municipal Tillou, parcelle 330ZL63 :
16 055 m²

Adresse : Tillou, terrain municipal

Climat – Air – Energie

- Intervention

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

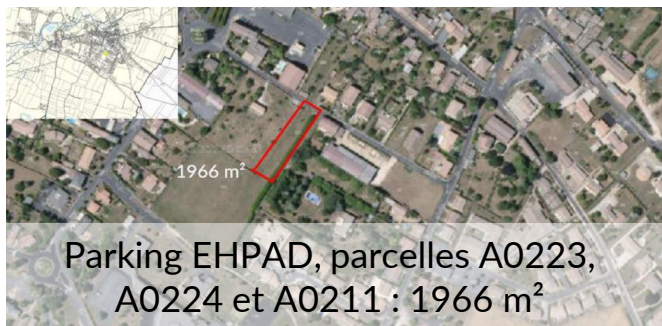
Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

21. Débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Chef-Boutonne

Photovoltaïque terrains publics



Parking EHPAD, parcelles A0223, A0224 et A0211 : 1966 m²



Réserve de substitution, parcelles ZK024 et ZK023 : 59 174 m²



Services Techniques, parcelles AH549 et AH542 : 1126 m²

Adresse: Place Pré



La Bataille : parcelles 027ZE37 et 027ZE38, 8334 m²

Climat – Air – Energie

- Intervention

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

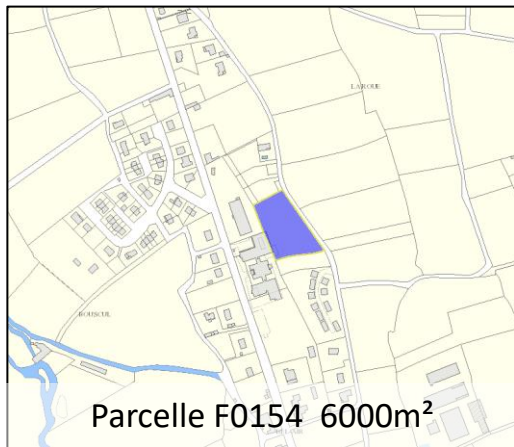
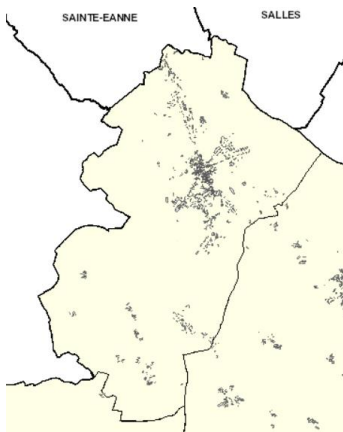
Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

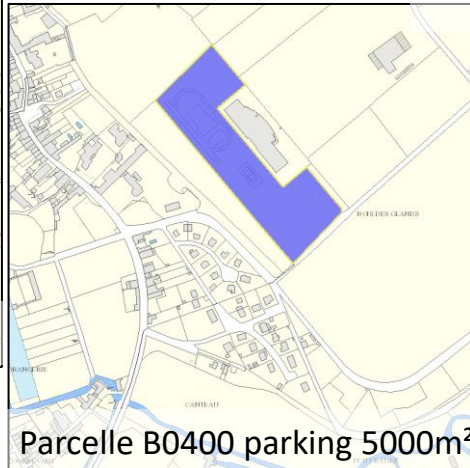
21. Débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

La-Mothe-Saint-Héray

Photovoltaïque terrains publics



Parcelle F0154 6000m²



Parcelle B0400 parking 5000m²



Parcelle AE 0151 3000m²



Parcelle AE0196 Ateliers municipaux 5500m²

Climat – Air – Energie

- Intervention

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

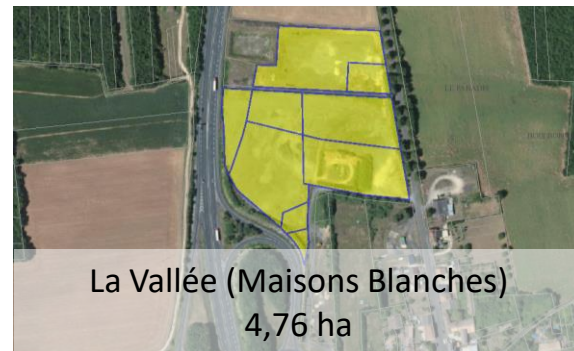
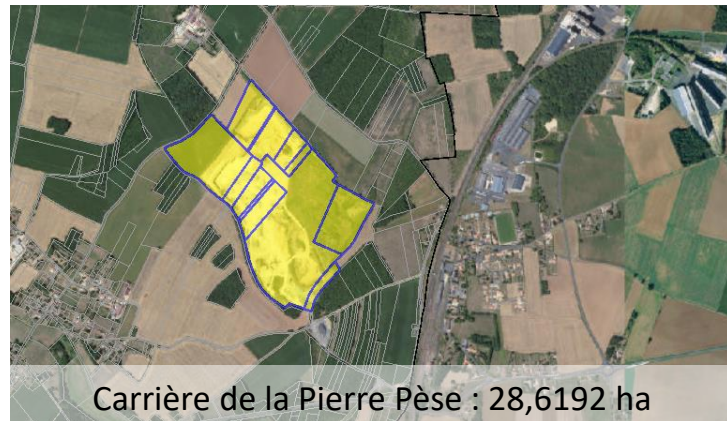
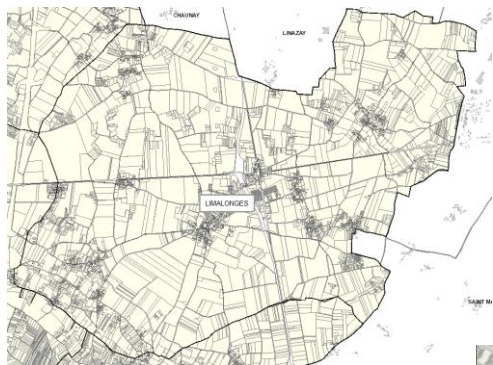
Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

21. Débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Limalonges

Photovoltaïque



Climat – Air – Energie

- Intervention

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

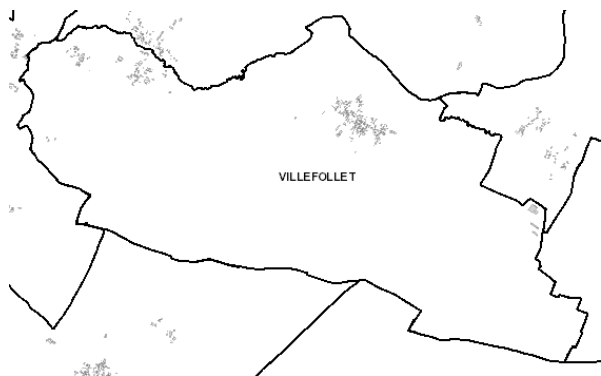
ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

21. Débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Villefollet

Photovoltaïque

Hors centrales au sol



Parties urbanisées, lieux des exploitations agricoles et maraîchères, parcs d'élevage en plein air et zone artisanale et agricole de Ponthioux

Eolien

Zone du guide éolien



Climat – Air – Energie

- Intervention

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

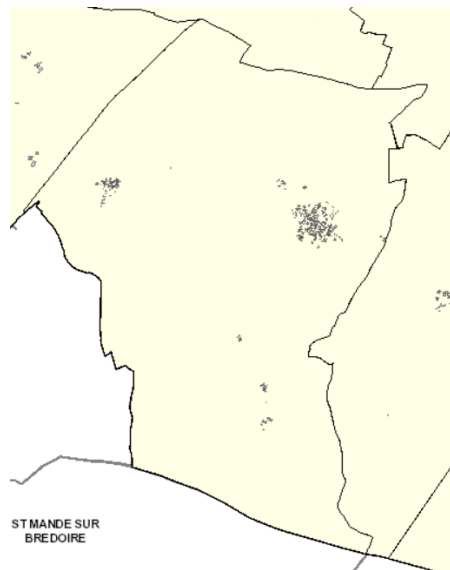
Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

21. Débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Ensigné

Photovoltaïque



Section	N°	Superficie	Adresse de la parcelle
ZM	007	21 110 m ²	LA BARITAUDE EST 79170 ENSIGNE

Conseil communautaire – 16 novembre 2023

127

Climat – Air – Energie

- Intervention

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

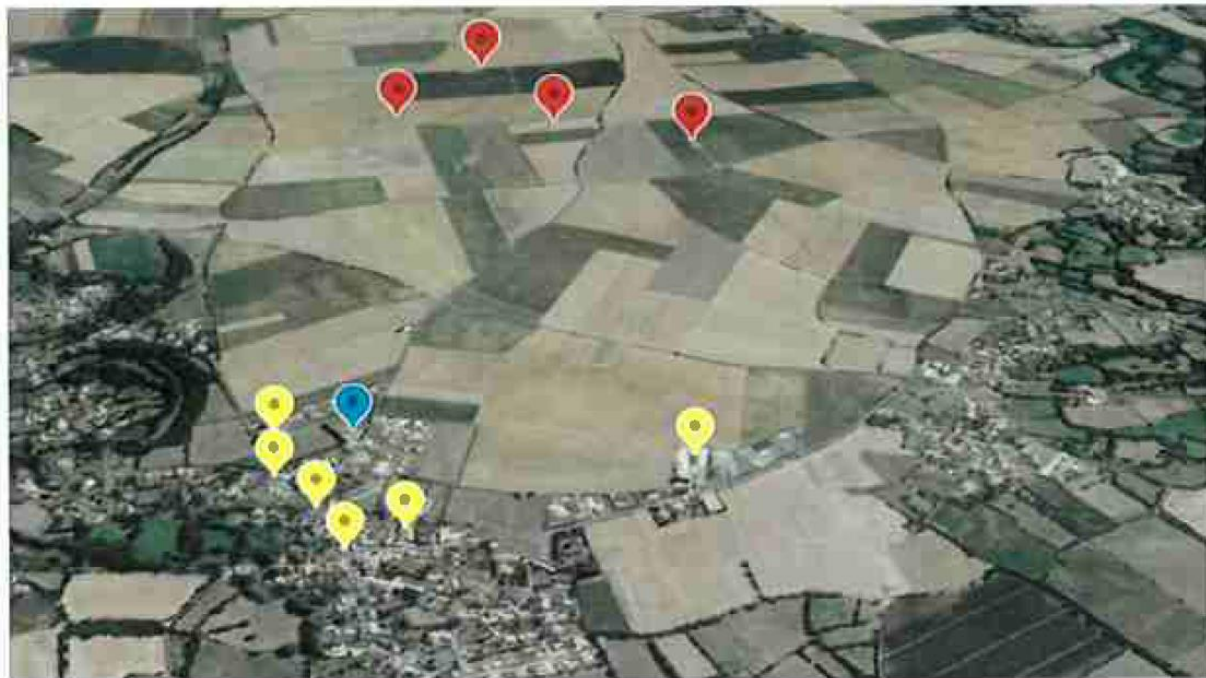
ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

SDO

21. Débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Périgné

Photovoltaïque



Ferme éolienne de Périgné (*En fonctionnement*)

Panneau solaire sur pan toiture

Ombrière – Terrain de pétanque

Climat – Air – Energie

- Intervention

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

21. Débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Périgné

Photovoltaïque

Toitures



Climat – Air – Energie

- Intervention

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

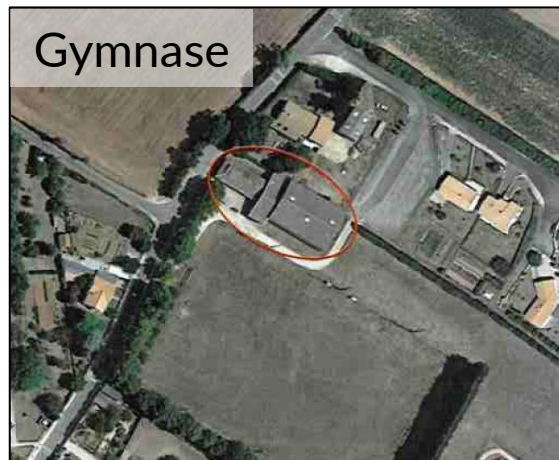
de Monsieur Sylvain DRIEFAULT
SLO

21. Débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Périgné

Photovoltaïque

Toitures



Ombrière

Climat – Air – Energie

- Intervention

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

21. Débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Chenay

Photovoltaïque



21. Débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

- Identification des zones d'accélération par les communes
- **Concertation des habitants par les communes**
- Délibération des communes sur les zones choisies

Juillet à décembre

16 novembre

- Débat en conseil communautaire sur les zones reçues des communes

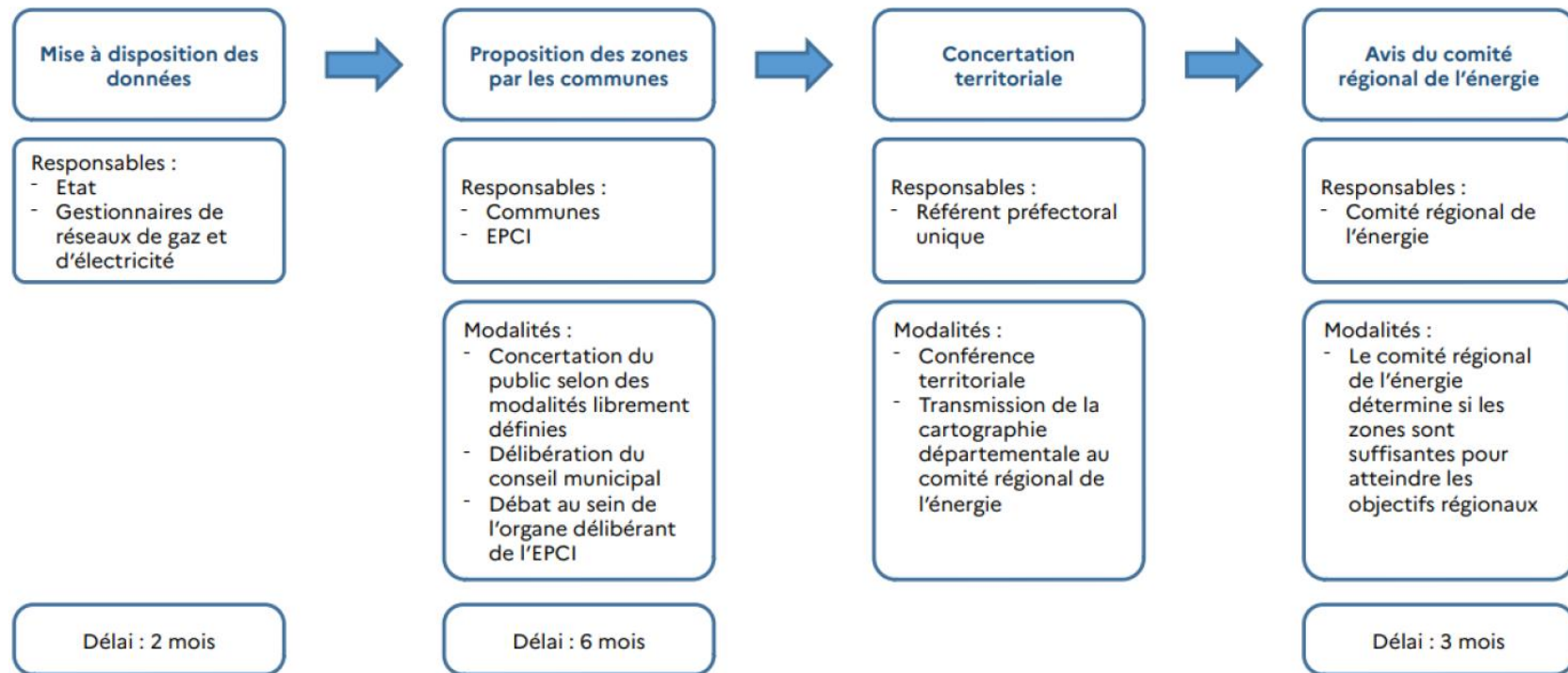
- Transmission par les communes des délibérations au Référent Préfectoral Unique et à la communauté de communes

31 décembre

25 janvier

- Point d'actualité en conseil communautaire sur les zones reçues

21. Débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

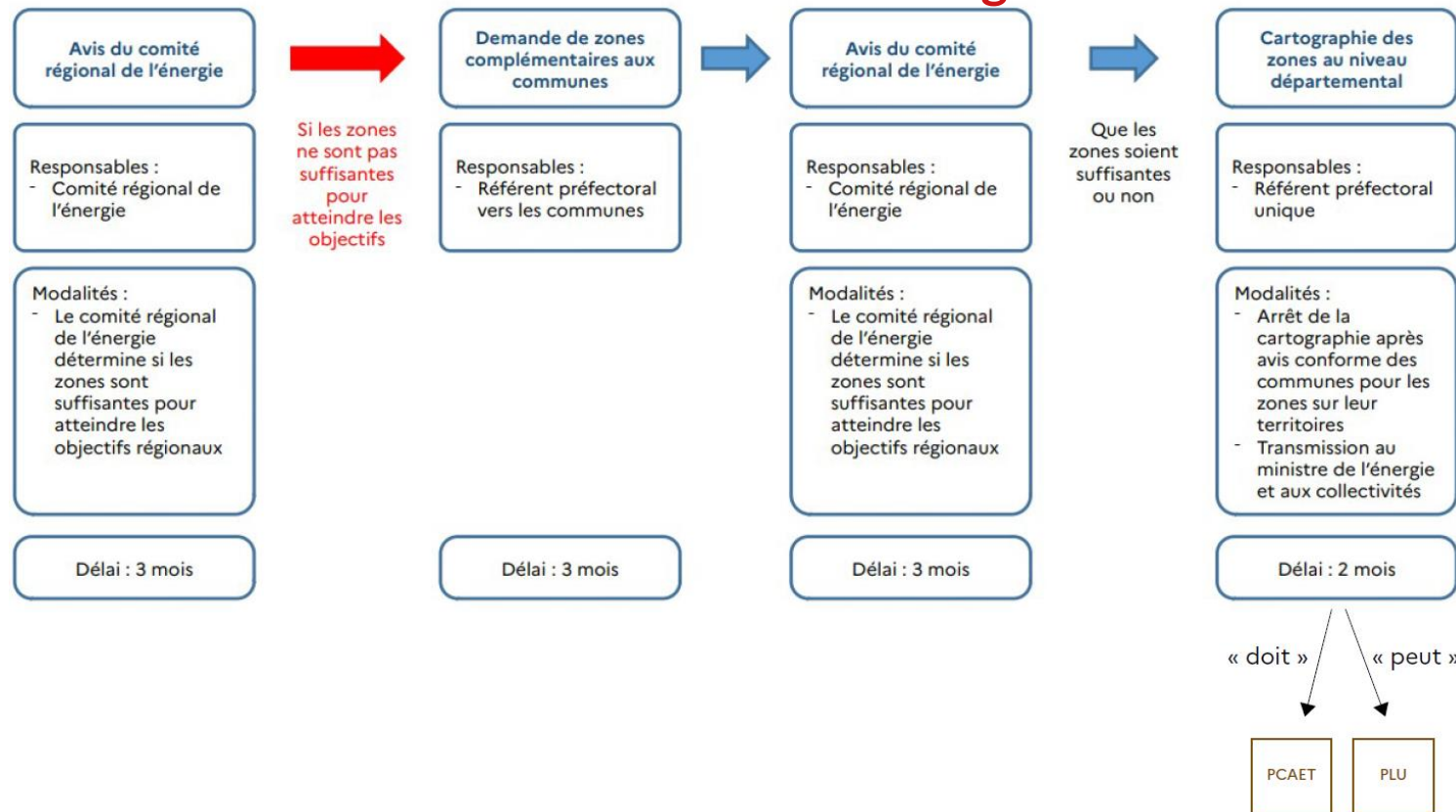


21. Débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables



Climat – Air – Énergie

21. Débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables



21. Débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Retour des zones identifiées par les communes à poursuivre

- Décrire les modalités de **concertation des habitants** mises en œuvre dans la délibération
- Transmission des délibérations au référent préfectoral unique jusqu'au 31 décembre 2023
- Envoi des délibérations par mail à l'adresse noemie.boivineau@melloisenpoitou.fr pour point d'actualité au conseil communautaire du 25 janvier 2024

21. Débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE ACTE** de la tenue du débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Climat – Air – Energie

- Intervention de Monsieur Sylvain GNEFAULT

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

22. État des lieux du COT avec l'ADEME et désignation des élus référents

✓ Un accompagnement méthodologique et technique :

- Le **cadre méthodologique** éprouvé des référentiels Climat-Air-Énergie et Économie Circulaire (ECi)
- L'appui spécifique d'un **conseiller CAE** (état des lieux et renseignement du référentiel, aide à la conception du programme d'actions, à l'animation en interne...)
- Des **réseaux nationaux et régionaux des utilisateurs des référentiels ECi** (Accompagnement technique et juridique mutualisé, webinaire...)

✓ Un accompagnement financier sur 4 ans jusqu'à 350 000 €

- Part fixe + part variable conditionnée à l'atteinte des objectifs

✓ Une labellisation valorisant notre engagement



Climat – Air – Energie

- Intervention

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

22. État des lieux du COT avec l'ADEME et désignation des élus référents

- ✓ Collectivité engagée dans le programme « Territoire Engagé Transition Ecologique » de l'ADEME depuis le 1er janvier 2023

- ✓ Signature du contrat



22. État des lieux du COT avec l'ADEME et désignation des élus référents

Référentiels ADEME



CLIMAT AIR ÉNERGIE

Programme de management et de labellisation pour la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse.



ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Démarche d'amélioration continue, permettant d'aider concrètement une collectivité à définir, suivre et évaluer sa politique territoriale économie circulaire.



ACTIONS PHARES

2 objectifs à définir entre la direction régionale de l'Ademe et la collectivité territoriale en fonction des spécificités et priorités locales, inscrits dans les objectifs de la feuille de route régionale NeoTerra.

Climat - Air - Energie

- Intervention de Monsieur SYLVA

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

22. État des lieux du COT avec l'ADEME et désignation des élus référents



Climat – Air – Energie

22. État des lieux du COT avec l'ADEME et désignation des élus référents

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

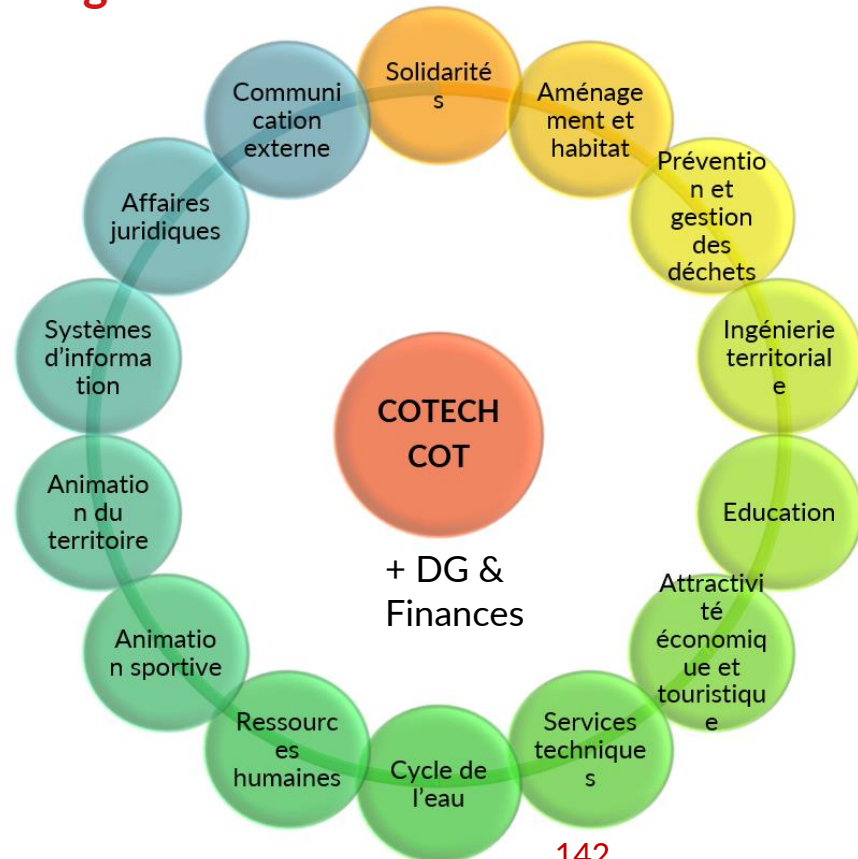
Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

SYNDICAT D'INTERCOMMUNALITÉ
SLO

Etat des lieux réalisé en juillet

- Groupes de travail transversaux, mobilisation de tous les services
- 18 ateliers animés par la conseillère mise à disposition par l'ADEME
- Restitution de cet état des lieux externe sur nos activités au regard des référentiels du programme « Territoire Engagé Transition Ecologique »



Climat – Air – Energie

- Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

22. État des lieux du COT avec l'ADEME et désignation des élus référents

Traduction de l'état des lieux dans les référentiels ADEME



CLIMAT AIR ÉNERGIE

CLIMAT AIR ENERGIE

6 domaines étudiés

Etat des lieux évaluation – CLIMAT AIR ENERGIE		
Note en pourcentage	Effectif	Programmé
Note globale	22%	18%
Planification territoriale	18	21
Patrimoine de la collectivité	27	12
Approvisionnement énergie, eau, assainissement	24	18
Mobilité	17	33
Organisation interne	23	21
Coopération, communication	23	11

↳ Atteindre la deuxième étoile : **37%**

Climat – Air – Energie

- Intervention de Messieurs Gilles CHOURRÉ et Nicolas RAGOT

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



22. État des lieux du COT avec l'ADEME et désignation des élus référents

Traduction de l'état des lieux dans les référentiels ADEME

ECONOMIE CIRCULAIRE
5 domaines étudiés

Etat des lieux évaluation – ECONOMIE CIRCULAIRE		
	effectif	Programmé
Note globale	14,1%	6,8%
Stratégie globale économie circulaire	8	6
Réduction et valorisation des déchets	38	11
Déploiement de l'économie circulaire sur le territoire	3	6
Outils financiers du changement de comportement	8	7
Coopération et engagement	25	5



22. État des lieux du COT avec l'ADEME et désignation des élus référents

Synthèse globale des résultats de l'état des lieux

Constat général :

- Une collectivité récente, structurée autour de son **nouveau projet de territoire et du SCOT**
- Des documents cadres très structurants en cours d'élaboration : **PCAET et PLUi-H**



Parmi les pépites du territoire :

- Des Opérations de Revitalisation de Territoire (ORT) accompagnées par la CCMP pour 5 communes
- La restauration scolaire et le réseau Mangeons Mellois
- Un PLPDMA structuré, complet et exemplaire

22. État des lieux du COT avec l'ADEME et désignation des élus référents

1. Des actions pour la transition écologique

Inspirantes :

- Le schéma des zones d'activité économique et les choix stratégiques associés ;
- La stratégie d'attractivité économique et touristique et le travail sur les filières.



JOURNEE BATIR EN CHANVRE

Organisée par :



Professionnels du bâtiment, assureurs,
architectes, maîtres d'ouvrage...



Venez découvrir les usages du chanvre

A enjeux :

- La politique habitat avec des moyens en place (plateforme de rénovation) qui seront renforcés (étude habitat)

Climat – Air – Energie

- Intervention de Monsieur Sylvain GNEFAULT

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

22. État des lieux du COT avec l'ADEME et désignation des élus référents

2. Des points à améliorer...

...Ce qui est prévu en 2024

- Disposer d'objectifs quantitatifs engageants -----> - PCAET : Objectifs quantitatifs de développement des énergies renouvelables
- S'approprier les enjeux du changement climatique et les décliner dans les politiques publiques ----> - POA du programme local de l'habitat, étude préalable à la mise en œuvre d'un dispositif opérationnel pour l'amélioration de l'habitat privé
- Consolider la stratégie liée au patrimoine bâti ----> - Engagement d'un schéma directeur immobilier
- S'engager dans une politique des mobilités -----> - Signature d'un contrat opérationnel de mobilité avec la Région
- Améliorer l'exemplarité interne -----> - Généraliser les achats durables, le numérique responsable...

Climat – Air – Energie

- Intervention de Messieurs Sylvain GRIFFAULT, Gilles CHOUREÉ et Nicolas RAGOT

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



22. État des lieux du COT avec l'ADEME et désignation des élus référents

Premières propositions d'actions



CLIMAT AIR ÉNERGIE

- Cadrer la planification grâce au PCAET
- **Elaborer un Schéma directeur de l'immobilier énergie – climat** et optimiser la gestion patrimoniale
- Structurer une politique des mobilités avec la région



ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- Définir une feuille de route Eci en renforçant les synergies attractivité économique et déchets
- Elaborer l'**inventaire des zones d'activité économique** et mettre en réseau les entreprises dans une logique d'écologie industrielle territoriale



ACTIONS PHARES

- Développer un projet **d'autoconsommation photovoltaïque collective**
- Mise en œuvre d'un **dispositif de ressourcerie(s) / recyclerie(s)**

22. État des lieux du COT avec l'ADEME et désignation des élus référents



Organisation et plan d'actions

- Renseigner les référentiels CAE et ECI ✓
- Compléter les diagnostics territoriaux
- Organiser/améliorer la gouvernance > **ce soir**
- Définir les objectifs et le plan d'actions



Avenant pour validation des objectifs

Prochaines étapes

- Validation du diagnostic du PCAET
- Validation du plan d'actions du COT
- Validation de la phase 1

22. État des lieux du COT avec l'ADEME et désignation des élus référents

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE CONNAISSANCE** de l'état des lieux climat air énergie et économie circulaire annexé ;
- **DESIGNER** les élus référents au COT :
 - Fabrice MICHELET pour le programme global « Territoire Engagé Transition Ecologique »
 - Sylvain GRIFFAULT pour le volet « climat air énergie »
 - Gilles CHOURRÉ et Nicolas RAGOT pour le volet « économie circulaire »

23. Avis sur le projet éolien de la Plaine de Balusson

- Le projet éolien est situé sur les communes de Sainte-Eanne, Salles et Soudan (CC Haut Val de Sèvre), à proximité des communes de La-Mothe-Saint-Héray et Exoudun
- Il se compose de 6 éoliennes de 5,7 MW pour une hauteur maximale en bout de pale de 200m
- Le parc éolien est développé par Eolise, société poitevine fondée en 2016
- Son siège se situe à Chasseneuil-du-Poitou, près de Poitiers
- La Préfecture sollicite l'avis du conseil communautaire sur ce projet éolien dans le cadre de l'enquête publique se tenant du 16 octobre au 17 novembre 2023

23. Avis sur le projet éolien de la Plaine de Balusson

Avis sur le projet éolien de la Plaine du Balusson

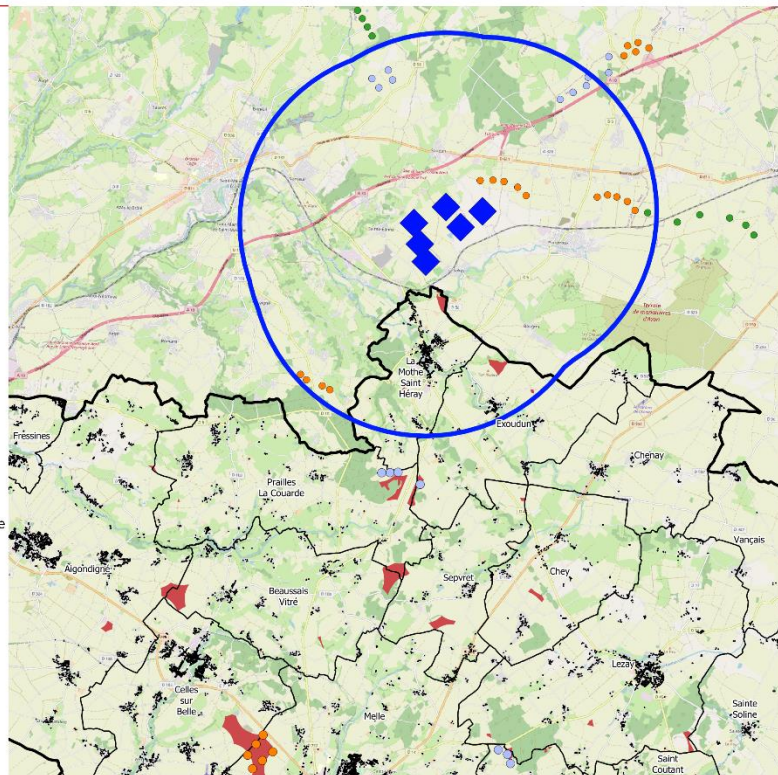
- Le projet éolien est situé à 680 m des habitations les plus proches
- Il est situé à proximité de zones Natura2000, notamment de la zone de protection spéciale (ZPS) de la Plaine de La-Mothe-Saint-Héray – Lezay (Outarde canepetière, Oedicnème criard, Busard cendré, Pie grièche-écorceur)
- Il présente des covisibilités avec les parcs éoliens les plus proches

Eolienne

- En service
- Autorisée
- En instruction
- ◆ Parc éolien de la Plaine du Balusson
- Rayon de 6 km - périmètre d'affichage de l'enquête publique

Zonage du guide éolien

- Zone "ouverte à la prospection"
- Zone "fermée à la prospection"
- Limites communales Mellois en Poitou



23. Avis sur le projet éolien de la Plaine de Balusson

Le conseil communautaire est invité à :

- **EMETTRE UN AVIS DEFAVORABLE** sur le projet éolien de la Plaine de Balusson
- **AUTORISER** le Président ou le vice-Président délégué, à signer l'acte à intervenir ainsi que toute pièce afférente.

AMENAGEMENT

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 26/12/2023
ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

24. PLU de Limalonges - Modification simplifiée n°2 - **Décision relative à la non-réalisation d'une évaluation environnementale**

Décision de ne pas réaliser une évaluation environnementale

- Modification compatible avec les objectifs inscrits au PADD « Maintenir et protéger la vocation agricole de la commune » et « un patrimoine naturel à préserver »
- Pas de consommation d'espaces naturels ayant un intérêt notable vis-à-vis de la biodiversité et pas d'augmentation de l'exposition des populations à des nuisances ou des pollutions, étant donné que le secteur concerné est inclus dans le périmètre d'exploitation d'une ancienne carrière à distance des zones bâties
- Modification concernant le règlement n'étant pas de nature à engendrer des incidences notables sur l'environnement ou la santé une fois mise en application



Conclusion confirmée par l'avis conforme de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe)

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



24. Plan local d'urbanisme (PLU) de Limalonges - Modification simplifiée n°2 - Décision relative à la non réalisation d'une évaluation environnementale

Le conseil communautaire est invité à :

- **CONFIRMER**, au regard de l'avis conforme de la MRAe, la décision de ne pas procéder à une évaluation environnementale de la procédure de modification simplifiée n°2 du PLU de Limalonges.

25. PLU de Sauzé-Vaussais - Décision relative à la non-réalisation d'une évaluation environnementale

Décision de ne pas réaliser une évaluation environnementale

- Modifications apportées au plan de zonage compatibles avec les objectifs inscrits au PADD « aucune extension de l'urbanisation », « zone d'activités économiques existante à revaloriser », « espace agricole à préserver » étant donné qu'elles n'ouvrent pas de secteur à l'urbanisation (parcelles déjà bâties), permettent d'envisager une évolution des activités économiques déjà implantées et n'impactent pas l'espace agricole
- Modifications n'entraînant pas de consommation d'espaces naturel ayant un intérêt notable vis-à-vis de la biodiversité et n'augmentent pas l'exposition des populations à des nuisances ou des pollutions
- Modifications concernant le règlement n'étant pas de nature à engendrer des incidences notables sur l'environnement ou la santé une fois mises en application (précision concernant la technique de pose des capteurs solaires, sur les annexes, aux aménagements accessoires de constructions autorisées, aux bassins, etc.)



Conclusion confirmée par l'avis conforme de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe)

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



25. Plan local d'urbanisme (PLU) de Sauzé-Vaussais - Décision relative à la non-réalisation d'une évaluation environnementale

Le conseil communautaire est invité à :

- **CONFIRMER**, au regard de l'avis conforme de la MRAe, la décision de ne pas procéder à une évaluation environnementale de la procédure de modification n°1 du PLU de Sauzé-Vaussais.

CYCLE DE L'EAU

26. Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief (SMABACAB)

Objectifs de la démarche de labellisation EPAGE

- Faire reconnaître le syndicat comme étant totalement compatible avec les exigences liées à la loi MAPTAM et à la compétence GEMAPI
- Anticipation d'éventuelles évolutions des financements extérieurs, notion de priorisation vis-à-vis des EPAGE

26. Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief (SMABACAB)

Etat de la démarche :

- Avis favorable du préfet coordonnateur de bassin ✓
- Avis favorable de la commission planification du bassin Adour-Garonne ✓
- Avis de la CLE du SAGE et de l'EPTB ✓
- Délibération du Conseil Syndical du SMABACAB en date du 27/09/2023 ✓
- Proposition de modification des statuts du SMABACAB et délibération de chaque EPCI (en cours)

26. Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief (SMABACAB)

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** les nouveaux statuts du SMABACAB (Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief),
- **AUTORISER** le Président ou tout délégataire de son choix à accomplir toute formalité et adopter tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

27. Modification des statuts du Syndicat des Bassins Charente et Péruse (SBCP)

Objet de la modification

➤ Le périmètre

Création au 1^{er} janvier 2023 de la commune nouvelle Mansle-les –Fontaines

➔ Il convient de remplacer les communes de Mansle et de Fontclaireau par Mansle-les-Fontaines

➤ Le siège du syndicat

Changement de locaux administratifs et techniques

➔ Fixé au 34 Bis rue des Halles – 16510 VERTEUIL-SUR-CHARENTE

27. Changement de statut du Syndicat des Bassins Charente et Péruse (SBCP)

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** les nouveaux statuts du Syndicat des Bassins Charente et Péruse tels que joints en annexe à la présente délibération ;
- **AUTORISER** le président ou le vice-président délégué à accomplir toutes formalités et adopter tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

Prévention et gestion des conflits

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



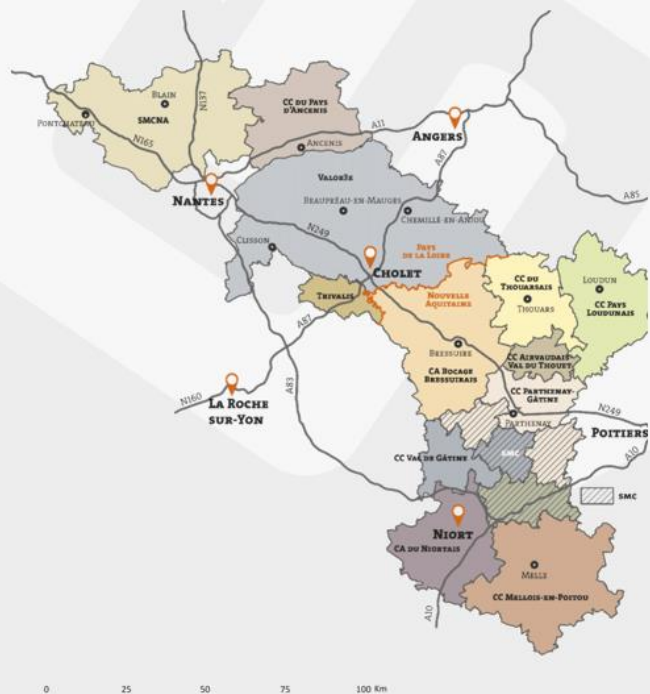
28. Rapport annuel de l'élu mandataire au sein de la SPL UniTri

RAPPORT DE L'ELU MANDATAIRE

Gouvernance de l'EPL l'année écoulée

La SPL UniTri est une Société Anonyme
gérée de façon moniste :

Elle est administrée par un Conseil
d'Administration à 18 membres.



Prévention et gestion des risques

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

28. Rapport annuel de l'élu mandataire au sein de la SPL UniTri

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



RAPPORT DE L'ELU MANDATAIRE

Gouvernance de l'EPL l'année écoulée

Nom de la Collectivité	Actions détenues	Nombre de postes d'administrateurs
CA du Bocage Bressuirais	76 840	1 administrateur
CC Airvaudais - Val du Thouet	7 483	1 administrateur
CC de Parthenay Gâtine	27 775	1 administrateur
CC du Thouarsais	37 944	1 administrateur
Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine	50 978	1 administrateur
CC Val de Gâtine	15 302	1 administrateur
CC du Mellois en Poitou	52 033	1 administrateur
CA de Niort	126 558	2 administrateurs
Syndicat Mixte Valor3e	335 028	4 administrateurs
Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique	157 078	2 administrateurs
CC du Pays d'Ancenis	68 342	1 administrateur
CC du Pays Loudunais	26 254	1 administrateur
TRIVALIS	29 077	1 administrateur
TOTAL	1 010 692	18 administrateurs



0 25 50 75 100 Km



Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

28. Rapport annuel de l'élu mandataire au sein de la SPL UniTri

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



RAPPORT DE L'ELU MANDATAIRE

Gouvernance de l'EPL l'année écoulée

Par décision du CA du 21/10/2020 :

Le président du Conseil d'Administration assure la fonction de Directeur Général.

Art. 6 du Pacte d'Actionnaire :

Nomination de trois Vice-Présidents du territoire.

BUREAU DE LA SPL UniTri



Cédric Van Vooren
Président
Directeur Général



Jean Michel BUF
Vice-Président
Recherche de
financements



Dominique Six
Vice-Président
Accueil visiteurs et
communication



Yves Chouteau
Vice-Président
Suivi du chantier



Prévention et gestion des conflits

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



28. Rapport annuel de l'élu mandataire au sein de la SPL UniTri

RAPPORT DE L'ELU MANDATAIRE

Contexte légale et réglementaire

Collectivité
Actionnaire

- Pas de transfert de compétence
- Décide au sein du Conseil d'Administration
- Contrôle les activités de la SPL

- Agit dans le cadre d'une compétence de la CL (in-house) comme prestataire sans mise en concurrence
- Agit pour le compte de ses actionnaires
- Dirigée par un Conseil d'Administration

Société Publique
Locale

« CONTRÔLE ANALOGUE »



Prévention et gestion des conflits d'intérêts

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



28. Rapport annuel de l'élu mandataire au sein de la SPL UniTri

RAPPORT DE L'ÉLU MANDATAIRE

Contexte légale et réglementaire

Art. L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« obligation pour tout élu mandataire d'une CL dans une EPL de produire un rapport annuel auprès de son assemblée délibérante »

Loi 2022-217 du 21/02/2022 (« 3DS »)

+

Décret 2022-1406 du 4/11/2022

« Norment » le contenu du rapport.

S'applique à tous les élus membre du Conseil d'Administration, Conseil de surveillance, et aux représentants d'une assemblée spéciale, ainsi qu'à ses membres.

Cas de la SPL UniTri : Tous les membres du Conseil d'Administration. Pas d'assemblée spéciale, puisque tous les actionnaires possèdent au moins un siège au Conseil.



Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



28. Rapport annuel de l'élu mandataire au sein de la SPL UniTri

RAPPORT DE L'ELU MANDATAIRE

Activités et situation financière

La SPL UniTri intervient dans le cadre des missions liées au transport et au traitement et à la valorisation des déchets, sur un territoire délimité par les Collectivités Territoriales et Groupements de Collectivités qui en sont actionnaires.



Sur 2022:

- Pilotage des procédures administratives
 - *Autorisation environnementale*
 - *Urbanisme*
- Supervision de l'exécution du MPPG (Phase conception/exécution)
- Veille réglementaire (Evolution REP Emballages)



Prévention et gestion des conflits

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



28. Rapport annuel de l'élu mandataire au sein de la SPL UniTri

RAPPORT DE L'ELU MANDATAIRE

Relations contractuelles entre la CC du Mellois en Poitou et la SPL UNITRI



PACTE D'ACTIONNAIRES :

Contrat passé entre les actionnaires de la SPL. Il complète les statuts pour assurer la bonne réalisation de ses objectifs.

CONVENTION D'AVANCE :

La CC du Mellois en Poitou est signataire d'une convention d'avance en compte courant d'associé, pour une durée de 3 ans renouvelable une fois, et a versé la somme de 52 033 € à la SPL.



Prévention et gestion des risques

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



28. Rapport annuel de l'élu mandataire au sein de la SPL UniTri

RAPPORT DE L'ELU MANDATAIRE

Contrôle et Gestion des risques



Le rapport souligne :

- L'implication des élus au sein du Conseil d'Administration (7 Conseils sur 2022)
- La solidarité entre collectivités
- Une relation étroite avec les entreprises du groupement titulaire du MPGP

Le rapport analyse :

- Un risque lié au retard des procédures (conséquences financières, techniques, réglementaires)
- Un risque politique lié à ce retard (cohésion territoriale notamment)



Prévention et gestion des risques

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



28. Rapport annuel de l'élu mandataire au sein de la SPL UniTri

RAPPORT DE L'ELU MANDATAIRE

Contrôle et Gestion des risques

Contrôle
Analogue

- Conseils d'Administration (Taux de présence moyen de 70,63%)
- Comités Ad-Hoc (COTECH)
- Bureaux (3 VP)
- Assemblée Générale des Actionnaires

Focus sur les Conseils d'Administration :

Taux de présence de la CC Mellois en Poitou de **57,14 %** (4 Conseils sur 7 sur l'année 2022)

Toutes les décisions de l'élu mandataire de la CC du Mellois en Poitou sont en phase avec la majorité des voix du Conseil.



Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

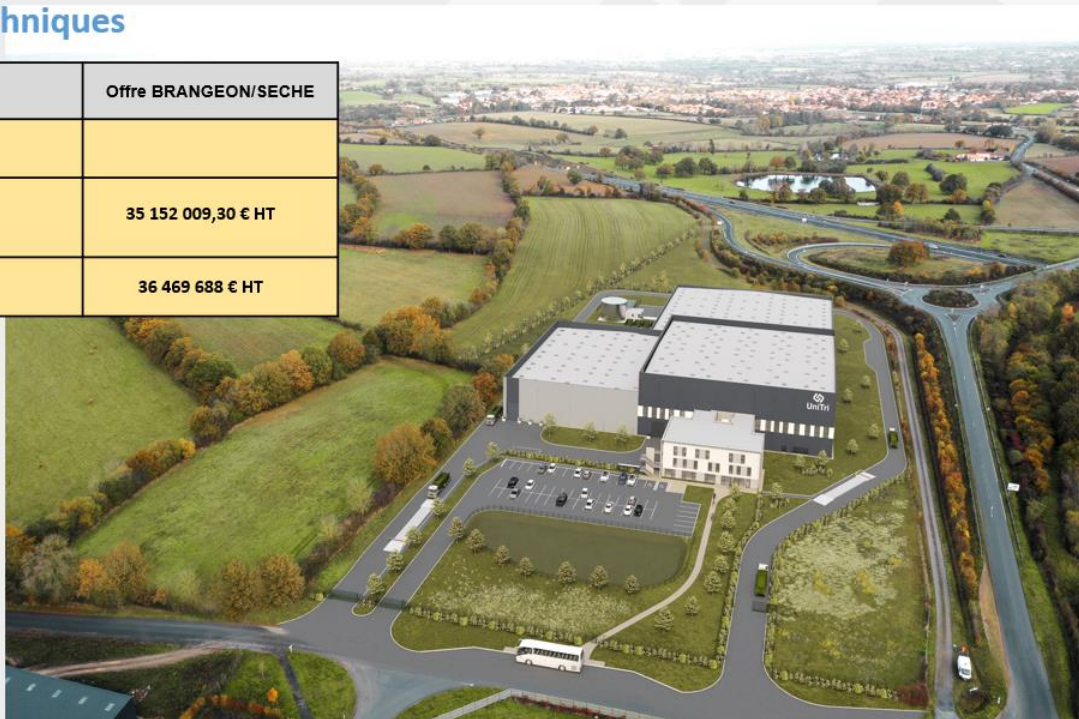


28. Rapport annuel de l'élu mandataire au sein de la SPL UniTri

Le projet UniTri

Caractéristiques techniques

Critères de jugement	Offre BRANGEON/SECHE
1 - Valeur économique	
Coût d'investissement Amortissement process : 8 ans Amortissement bâtiment : 20 ans	35 152 009,30 € HT
Coût de fonctionnement sur 8 ans	36 469 688 € HT



Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



28. Rapport annuel de l'élu mandataire au sein de la SPL UniTri

Le projet Unitri

Caractéristiques techniques



Trois halls

- Hall de réception : 4 128m²
- Hall de stockage : 2 520m²
- Hall de tri : 3 396m²

Surface totale : 10 044 m²

LES VISITES

- ✓ Un parcours pédagogique de la ligne de tri
- ✓ Une salle aménagée pour l'accueil des groupes

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

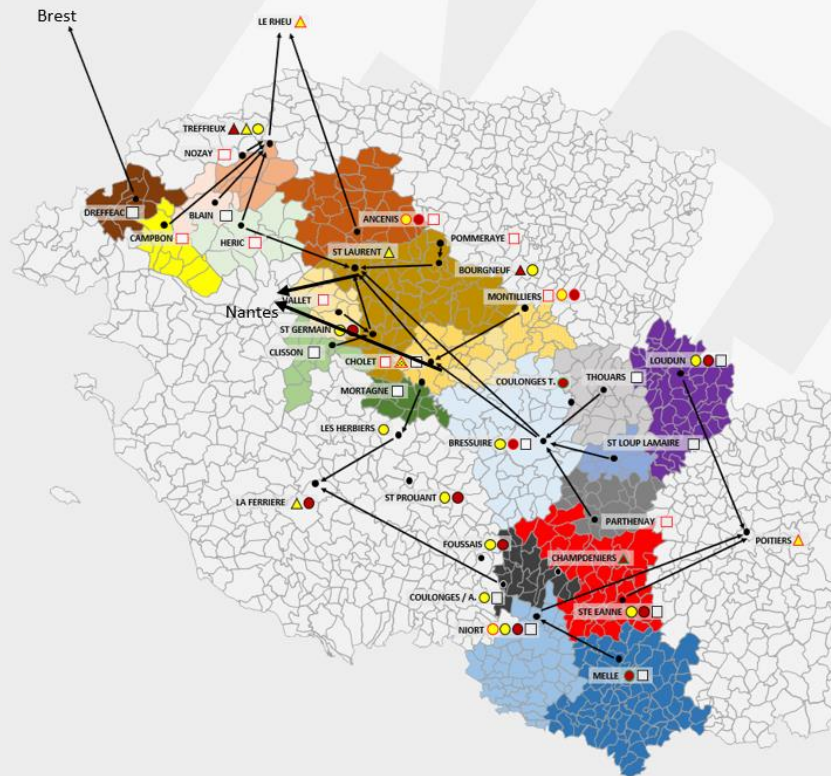


28. Rapport annuel de l'élu mandataire au sein de la SPL UniTri

Un projet d'intérêt général
Diminuer l'empreinte carbone

AUJOURD'HUI

- 6 centres de tri dont 2 en régie
- 12 quais de transfert de CS dont 9 en régie
- Externalisation de nos emballages



Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



28. Rapport annuel de l'élu mandataire au sein de la SPL UniTri

Un projet d'intérêt général

Diminuer l'empreinte carbone

DEMAIN

- 1 centre de tri
- 11 quais de transfert de CS dont 10 en régie
- Mutualisation du transport

Bilan CO2

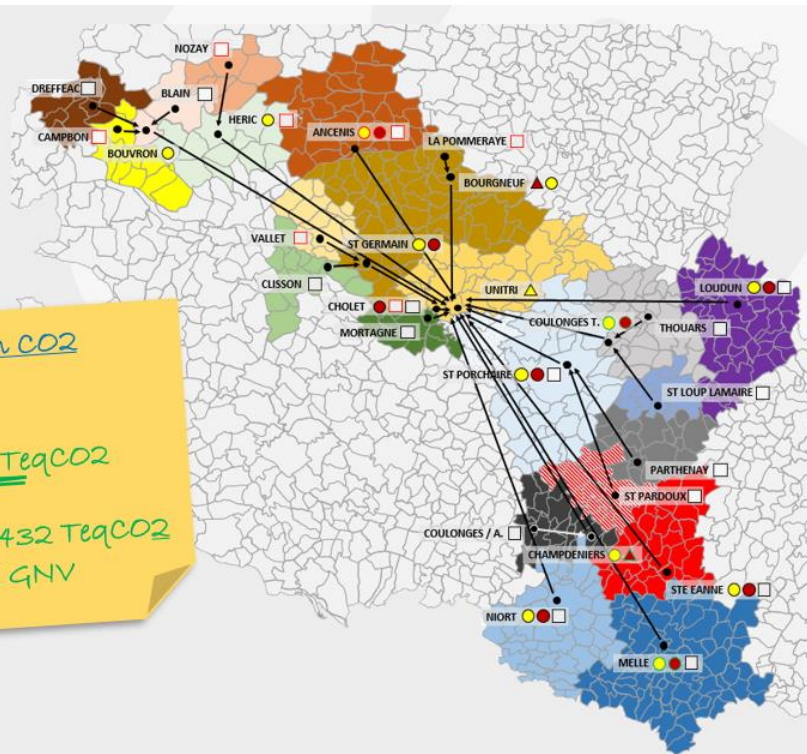
Transport
AVANT :
860 065 km / an

APRÈS :
570 142 km/an

Éco : 289 923 km!!

ECO : 268 TqCO2

ECO++ : 432 TqCO2
Avec flotte GNV



Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

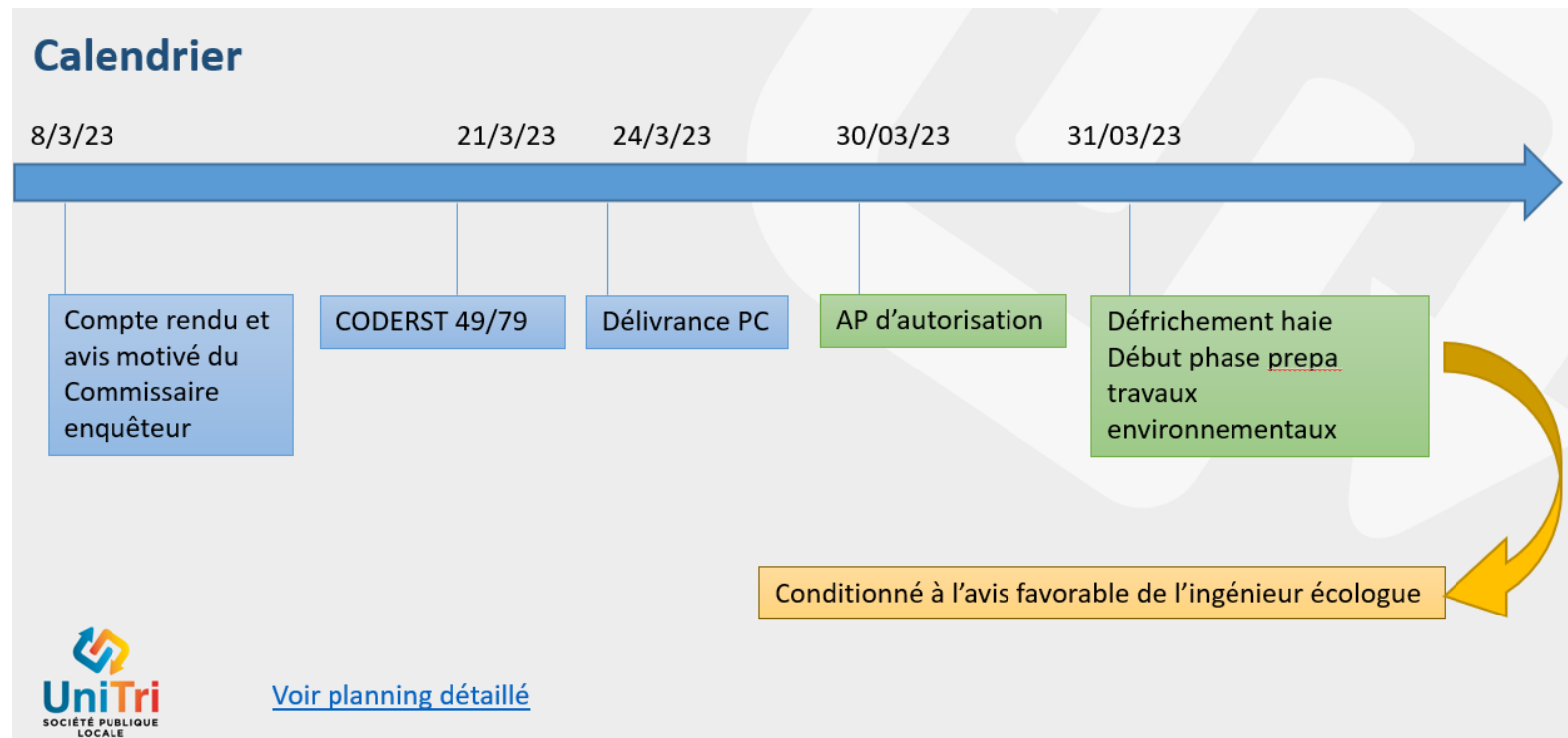
Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



28. Rapport annuel de l'élu mandataire au sein de la SPL UniTri



- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

28. Rapport annuel de l' élu mandataire au sein de la société publique locale (SPL) Uni'Tri

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE ACTE** de la tenue du débat sur rapport annuel du mandataire 2022 au sein de la SPL Uni'Tri,
- **APPROUVER** ledit rapport.

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses

- Intervention de

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



Réponses aux questions posées lors du conseil communautaire du 20-09-23

Salaire journalier brut pour un contrat d'engagement éducatif

	Rémunération minimum	Brut fixé par la délibération du 17/06/19	Brut indexé sur le SMIC	Net
Non diplômé	25,34 €	75,00 €	84,29 €	78.01 €
Stagiaire BAFA		83,00 €	93,28 €	86.64 €
Titulaire BAFA		91,50 €	102,84 €	95.82 €
Directeur		116,50 €	130,93 €	122.79 €

+ 20 €/ jour dans le cadre d'un séjour

Questions diverses

- Intervention de Monsieur Fabrice M...
Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 26/12/2023
ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

Réponses aux questions posées lors du conseil communautaire du 28-09-23

Plan de financement du gymnase de Brioux-sur-Boutonne

Dépenses prévisionnelles - budget d'investissement	€ HT	Recettes prévisionnelles	€
TYPES DE DEPENSES	5 072 772,44 €	TYPE DE RECETTES	6 087 326,93 €
ETUDES PREALABLES	24 324,00 €	Etat (DETR)*	400 000
TRAVAUX	3 746 000,00 €	DSIL/FNADT*	500 000
BUREAUX ETUDES et autres	628 837,45 €	Agence nationale du sport (non obtenue)	
DIVERS (CONCOURS - AMO Concours - appel d'offre - CONCESSIONNAIRES)	67 110,77 €	Fonds européens	500 000
REVISIONS et Aléas contractuels	606 500,22 €	CAF (espace jeune uniquement)*	145 104
Total € HT	5 072 772,44 €	TOTAL SUBVENTION	1 545 104
TVA	1 014 554,49 €	FCTVA	998 565,11 €
Total € TTC (AP + dépenses antérieures)	6 087 326,93 €	Participation ville de Brioux **	345 847,98
		Autofinancement CdC	3 197 809,84 €
		Total recette (TTC)	6 087 326,93 €

* montant notifié

** en fonction du montant des subventions accordées

Questions diverses

- Intervention de

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

Compte-rendu des délibérations du bureau et des décisions du président dans le cadre de l'article L. 5211-10 du CGCT

Questions diverses

- Intervention de

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

Information sur les points à l'ordre du jour de la Conférence des Maires du 09-11-23

- Présentation de la commune de Villiers-sur-Chizé
- Démarche de la création des Périmètres Délimités des Abords (PDA) par M. Quentin Moreau, ingénieur du patrimoine à la DRAC,
- Transfert aux maires du pouvoir de police de la publicité extérieure,
- Information sur la désignation du référent déontologue des élus communautaires,
- Stratégie liée aux fonds européens,
- Questions diverses.

Questions diverses - Intervention de Monsieur Fabrice NOUVELLET

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE

Agenda des réunions

- Jeudi 7 décembre 2023 – Bureau communautaire – Salle de la Béronne, Les Arcades à Melle
- Jeudi 14 décembre 2023 – Conseil communautaire - Salle La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne
- Jeudi 11 janvier 2024 – Conférence des maires – Salle des fêtes de Sepvret

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 079-200069755-20231214-C14_12_2023_01-DE



Merci pour votre attention

*2 place de Strasbourg
79500 MELLE*

T 05 49 290 290

accueil@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr

